
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 15 juin 2009
19 h**

**Séance tenue le lundi 15 juin 2009
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Gérald Tremblay, M. Warren Allmand, M. Michael Applebaum, Mme Manon Barbe, Mme Marie-Andrée Beaudoin, M. Richard Bélanger, M. André Bélisle, M. Richard Bergeron, M. Carle Bernier-Genest, M. Michel Bissonnet, Mme Yvette Bissonnet, Mme Patricia Bittar, M. Laurent Blanchard, M. Jean-Yves Cartier, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Jane Cowell-Postras, M. Claude Dauphin, M. Laval Demers, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Richer Dompierre, Mme Carole Du Sault, M. Christian Dubois, Mme Noushig Eloyan, M. Alvaro Farinacci, M. Sammy Forcillo, Mme Helen Fotopulos, Mme Line Hamel, Mme Andrée Hénault, M. James Infantino, M. Benoît Labonté, M. Michel Labrecque, M. Sylvain Lachance, M. André Lavallée, M. Cosmo Maciocia, M. Joe Magri, Mme Ginette Marotte, Mme Soraya Martinez, M. Luis Miranda, Mme Jacqueline Montpetit, M. Marcel Parent, M. Dominic Perri, M. Gaëtan Primeau, M. François Purcell, M. Marvin Rotrand, Mme Anie Samson, Mme Catherine Sévigny, M. Jean-François St-Onge, M. Alain Tassé, Mme Lyn Thériault, M. Marcel Tremblay, M. Claude Trudel, M. Frank Venneri, M. Bertrand Ward et Mme Monique Worth.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Jocelyn Ann Campbell, M. Jean-Marc Gibeau, M. Gilles Grondin, M. Nicolas Montmorency, M. Michel Prescott, Mme Francine Sénécal et M. Saulie Zajdel.

ABSENCE :

Mme Hasmig Belleli.

ABSENCE AVEC MOTIF :

Mme Claire St-Arnaud.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Marcel Parent, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|--------------------|--------------------|---|
| M. Joseph Moreau | M. Gérald Tremblay | Accessibilité des personnes à mobilité réduite aux édifices commerciaux et institutionnels / Manque de HLM à Montréal et enquête sur l'administration des HLM Dépôt d'un document |

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|------------------------------|--|--|
| M. Guillaume Blouin-Beaudoin | M. Frank Venneri | Financement des partis politiques Dépôt d'un document |
| M. Bert Phelan | M. Gérald Tremblay (M. Alan DeSousa) | Retrait d'une structure d'affichage érigée dans un secteur résidentiel sans consultation / Demande à l'effet de ne plus permettre l'installation de ce genre de structure dans les milieux résidentiels |
| M. André Audette | M. Gérald Tremblay (M. Alan DeSousa) | Retrait d'une structure d'affichage érigée dans un secteur résidentiel sans consultation |
| M. Christos Karidogiannis | M. Gérald Tremblay (M. Michel Labrecque) | Création, à l'exécutif, d'un poste qui aurait la responsabilité des petits commerces / Ouverture du métro 24 heures pendant les fins de semaine |
| M. Louis Langevin | M. Gérald Tremblay (M. Sammy Forcillo) | Budget de la Ville correspondant aux revenus des citoyens / Compte de taxes détaillé afin d'illustrer les coûts pour les services fournis |
| M. Francis Lapierre | M. Gérald Tremblay (M. André Lavallée) | Expropriations dans le dossier de l'échangeur Turcot / Dossier de la rue Notre-Dame - réception du projet modifié et communication des résultats |
| Mme Ghislaine D'Astous | M. Gérald Tremblay (M. André Lavallée) | Article du Devoir du 15 juin 2009 intitulé « Planification urbaine dérégulée » évoquant la possibilité de déroger au Plan d'urbanisme lors de la transformation des « lieux de culte » en « habitation » / Modifications des projets de la rue Saint-Laurent |
| Mme Sharon Freedman | M. Gérald Tremblay (M. Marvin Rotrand) (M. Nicolas Montmorency) | Participation des citoyens à la vie démocratique et améliorations souhaitées au fonctionnement de la période de questions / Éthique des élus Dépôt d'un document |
| Mme Marie-Hélène Bécot | M. Gérald Tremblay (Mme Marie-Andrée Beaudoin) (Mme Helen Fotopulos) (Mme Noushig Eloyan) | Parcelle de terrain située au 9150, boulevard Gouin Ouest – protection du Bois de Saraguay / État d'avancement des discussions avec le propriétaire |
| M. Patrick Marcoux | M. Gérald Tremblay (M. Cosmo Maciocia) | Engagement de l'Administration quant à la création d'espaces communautaires sur le site des Places l'Acadie et Henri-Bourassa / Aide financière pour le retour des ménages à faibles revenus ayant été déplacés |

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|---------------------------|---|---|
| Mme Jocelyne Leduc-Gauvin | M. Gérald Tremblay (Mme Helen Fotopulos) | Échéancier d'acquisition dans le dossier du 9150, boulevard Gouin Ouest / Ouverture du Bois de Saraguay au grand public et création d'un centre d'interprétation de la nature |

Il est proposé par Mme Anie Samson

appuyé par M. Claude Trudel

Et résolu :

de prolonger de 30 minutes la période de questions des citoyens, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

| | | |
|-------------------------|--|---|
| Mme Giovanna Giancaspro | M. Luis Miranda (M. Michel Labrecque) | Augmentation des revenus des parcomètres alors que les prévisions de Stationnement Montréal indiquent un manque à gagner / Implantation de parcomètres dans les arrondissements d'Anjou et de Saint-Léonard |
| M. Ronald Fitzsimmons | M. Sammy Forcillo | Séquence des travaux d'infrastructures sous-terraines à revoir |

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|----------------------|---|---|
| M. Benoît Labonté | M. Gérald Tremblay | Scénarios envisagés pour l'amélioration de la gouvernance de Montréal / Solutions pour rendre de meilleurs services aux citoyens |
| Mme Anie Samson | M. Gérald Tremblay (M. Sammy Forcillo) | Raisons du retard dans la livraison des enveloppes budgétaires aux arrondissements / Transparence de l'Administration Dépôt d'un document |
| M. Richard Bergeron | M. Marvin Rotrand | Article 65.01 – Appuyeur pour la motion demandant le retrait des armes à impulsions (Taser) |
| M. Laurent Blanchard | M. Gérald Tremblay (M. Luis Miranda) | Inefficacité de la stratégie de développement économique de l'Administration / Régression de Montréal face aux autres grandes régions urbaines |

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|---------------------|--|--|
| Mme Soraya Martinez | M. Gérald Tremblay (M. Marcel Tremblay) | Solutions envisagées concernant le litige entre la Société du Parc Jean-Drapeau et les cyclistes d'élite sur le circuit Gilles-Villeneuve |
| Mme Lyn Thériault | M. Gérald Tremblay (Mme Helen Fotopulos) (M. Michel Labrecque) | Mesures pour améliorer la desserte en transport en commun dans l'Est de Montréal, particulièrement pour les femmes / Aucune action concrète depuis le dépôt d'une pétition au printemps 2006 |

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 20 h 50.

3 - Dépôt de pétitions

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

4 - Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (volet ville et volet agglomération) du 1^{er} au 31 mai 2009.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions attribuées par le comité exécutif du 1^{er} au 31 mai 2009.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes du 1^{er} au 31 mai 2009.

CM09 0454

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement portant sur la mise aux normes des usines de production d'eau potable

Le leader de la majorité dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement portant sur la mise aux normes des usines de production d'eau potable, et le conseil en prend acte.

CM09 0455

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain et du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration portant sur l'étude du rapport du vérificateur général - exercice 2007 et premier trimestre de 2008

Le leader de la majorité dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain et du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration portant sur l'étude du rapport du vérificateur général – exercice 2007 et premier trimestre de 2008, et le conseil en prend acte.

04.05

5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement ».

5.01 Résolution CA09 20 0315 du conseil d'arrondissement de LaSalle - Code d'éthique transitoire pour les élus de la Ville de Montréal

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites des membres du conseil ».

Aucun document n'est déposé.

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt ».

7.01 Dépôt du rapport sur la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2009.

CM09 0456

Dépôt du rapport financier, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, relatif aux états établissant le calcul du taux global de taxation réel basé sur les valeurs ajustées ainsi que les rapports du vérificateur général portant sur ces derniers

Le leader de la majorité dépose le rapport financier, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, relatif aux états établissant le calcul du taux global de taxation réel basé sur les valeurs ajustées ainsi que les rapports du vérificateur général de Montréal s'y rattachant, et le conseil en prend acte.

07.02 1093592004

CM09 0457

Dépôt du rapport de consultation publique et de l'avis portant sur le projet de citation de la station-service située au 201, rue Berlioz

Le leader de la majorité dépose le rapport de consultation publique et l'avis du Conseil du patrimoine de Montréal, portant sur le projet de règlement sur la citation, à titre de monument historique, de la station-service sise 201, rue Berlioz, L'Île-des-Sœurs, dans l'arrondissement de Verdun, et le conseil en prend acte.

07.03 1091159003

CM09 0458

Dépôt de l'avis du Conseil interculturel de Montréal intitulé « Cohabitation urbaine et usages des lieux de cultes minoritaires : Dynamisme social dans la gestion municipale »

Le leader de la majorité dépose l'avis préparé par le Conseil interculturel de Montréal sur la gestion des lieux de cultes minoritaires intitulé : « Cohabitation urbaine et usages des lieux de cultes minoritaires, dynamisme social dans la gestion municipale ».

Un débat s'engage.

07.04 1093808003

CM09 0459

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le projet de réaménagement du 1500 rue Ottawa - Les Bassins du Nouveau Havre - Projets de règlements P 09-004 et P-04-047-72

Le leader de la majorité dépose le rapport de consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal portant sur le projet de réaménagement du 1500, rue Ottawa - Les Bassins du Nouveau Havre et sur les projets de règlements P-09-009 et P-04-047-72, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05 1091079008

CM09 0460

Dépôt du rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier 2008 selon l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

Le leader de la majorité dépose le rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier 2008 selon l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et le conseil en prend acte.

07.06

CM09 0461

Dépôt du rapport de consultation publique et de l'avis du Conseil du patrimoine de Montréal portant sur le projet de citation de la maison Robert-Bélanger

Le leader de la majorité dépose le rapport de consultation publique et l'avis du Conseil du patrimoine de Montréal, portant sur la citation, à titre de monument historique, de la maison Robert-Bélanger, et le conseil en prend acte.

07.07 1091159004

CM09 0462

Dépôt des états financiers vérifiés de la Société en commandite Stationnement de Montréal pour l'année 2008

Le leader de la majorité dépose les états financiers vérifiés de la Société en commandite Stationnement de Montréal pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2008 et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.08

7.09 Déclarations des membres du comité exécutif conformément à l'article 18 du Code d'éthique transitoire des élus. Voir l'annexe au procès-verbal.

CM09 0463

État des revenus et dépenses au 30 avril 2009, projetés à la fin de l'exercice - Volet municipal / État comparatif des revenus et des dépenses réels de la Ville au 30 avril 2008

Le leader de la majorité dépose l'état des revenus et dépenses de la Ville au 30 avril 2009 - Volet municipal, projetés à la fin de l'exercice et de l'état comparatif des revenus et dépenses réels de la Ville au 30 avril 2008, et le conseil en prend acte.

07.10 1090368001

7.11 Dépôt du procès-verbal de correction en regard du Règlement 05-035 (CM09 0416).

CM09 0464

Dépôt du rapport intitulé « Code d'éthique - Rapport sur l'état d'avancement des travaux de la Commission de la présidence du conseil »

Le président du conseil dépose le rapport intitulé « Code d'éthique – Rapport sur l'avancement des travaux de la Commission de la présidence du conseil », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

CM09 0465

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil municipal

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Marcel Tremblay

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 15 juin 2009, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance en y retirant les articles 80.01 (20.17) et 80.01 (42.04).

Adopté à l'unanimité.

11.01

CM09 0466

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 25 mai 2009

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Marcel Tremblay

Et résolu :

d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 25 mai 2009, conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes et suivant le certificat du 11 juin 2009 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

11.02

CM09 0467

Déclaration appuyant la candidature de M. Paul Gérin-Lajoie pour le Prix Nobel de la Paix en 2009

Considérant la contribution exceptionnelle de M. Paul Gérin-Lajoie à la paix dans le monde, à la diffusion et à la mise en pratique de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, plus particulièrement son article 26 concernant l'éducation à la paix;

Considérant les efforts constants qu'il a déployés au cours de sa vie en faveur de l'éducation pour tous à Montréal, au Québec et finalement, partout à travers le monde;

Considérant son rôle éminent dans l'initiation de premiers projets internationaux et son implication dans les projets de développement internationaux, pour le Québec et le Canada;

Considérant le grand rayonnement des actions menées par la fondation Paul Gérin-Lajoie, créée en 1977, ONG basée à Montréal;

Considérant par ailleurs que la Ville de Montréal s'implique très activement à la cause de la Paix dans le monde, notamment dans le cadre du réseau des Maires pour la Paix; que la paix a pour pré-requis des éléments tels que l'établissement de la justice sociale et la garantie de la dignité humaine; et que ces éléments sont précisément la source d'inspiration des efforts menés par Paul Gérin-Lajoie, par son action continue en faveur de l'éducation;

Il est proposé par M. Gérald Tremblay

appuyé par M. Claude Trudel

- 1- d'appuyer sans réserve et avec enthousiasme la candidature de monsieur Paul Gérin-Lajoie pour l'obtention du Prix Nobel de la Paix 2009;
- 2- que cet appui soit porté avec diligence à la connaissance du Comité Nobel concerné.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Benoît Labonté

appuyé par Mme Anie Samson

de modifier la proposition présentement devant le conseil en y insérant, après l'alinéa 2, un nouvel alinéa 3 se lisant comme suit :

« 3- que le conseil municipal demande au gouvernement canadien qu'il témoigne également son appui à la candidature de monsieur Paul Gérin-Lajoie au Prix Nobel de la Paix en 2009 ».

Après avoir pris en délibéré cette proposition d'amendement, le président du conseil la juge recevable.

Un débat s'engage.

Le président du conseil déclare la proposition, telle que modifiée, adoptée à l'unanimité et il est

RÉSOLU

en conséquence.

15.01 1090460001

CM09 0468

Déclaration soulignant le 375e anniversaire de la fondation de la Ville de Trois-Rivières et le 475e anniversaire de la fondation de la Ville de Gaspé

Considérant que l'année 2009 marque à la fois le 375e anniversaire de la fondation de la Ville de Trois-Rivières et le 475e anniversaire de la fondation de la Ville de Gaspé;

Considérant que ces événements marquent l'histoire du Québec et du Canada; que leurs anniversaires respectifs, par leurs chiffres symboliques, font l'objet de plusieurs célébrations, événements publics ou activités exceptionnelles, tant à Trois-Rivières qu'à Gaspé, Montréal et à travers le Québec;

Considérant la solidarité que la Ville de Montréal a toujours témoigné aux municipalités du Québec, notamment pour ces villes historiques;

Considérant les liens qui unissent Montréal avec Trois-Rivières et Gaspé, villes riveraines du Saint-Laurent et du couloir maritime, liens qui s'expriment, entre autres, en matière économique, scientifique, culturelle ou de développement durable;

Il est proposé par M. Bertrand Ward

appuyé par Mme Catherine Sévigny

Et résolu :

- 1 - que le conseil municipal de la Ville de Montréal adresse unanimement à la Ville de Trois-Rivières et à la Ville de Gaspé, représentées par leur maire et leur conseil municipal, ses souhaits de bon anniversaire tout en assurant ces villes de sa solidarité;
- 2 - que par cette motion le conseil municipal de la Ville de Montréal salue la créativité dont elles ont fait preuve au cours de leur histoire, souligne leur rayonnement actuel et leur adresse tous ses vœux de prospérité pour les années futures.

Adopté à l'unanimité.

15.02

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM09 0469

Octroyer un contrat à Les Constructions Infrabec inc. pour les travaux d'aqueduc, d'égouts et de chaussée pour le prolongement de la rue Kieran - Dépense de 1 533 705,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 09-031 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2009 par sa résolution CE09 0888 ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Les Constructions Infrabec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'aqueduc, d'égouts et de chaussée dans le cadre du prolongement de la rue Kieran, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 533 705,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 09-031 ;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1093889035

CM09 0470

Octroyer un contrat à Construction NRC inc. pour la fourniture de mobilier d'éclairage dans le cadre des travaux de réaménagement des infrastructures de la rue Chabanel, de la rue Meilleur au boulevard Saint-Laurent - Dépense de 859 570,22 \$, taxes incluses - Fournisseur unique

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2009 par sa résolution CE09 0886;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions du paragraphe 2^o du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), un contrat de gré à gré à Construction NRC inc., fournisseur unique, pour la fourniture de mobilier d'éclairage dans le cadre des travaux de réaménagement des infrastructures de la rue Chabanel, de la rue Meilleur au boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville, au prix total approximatif de 859 570,22 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services 1059031 du 2 avril 2009, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1091511009

CM09 0471

Octroyer un contrat à Les Constructions A.G.L.P. inc. pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle à l'Édifice Albert-Dumouchel, situé au 10300, rue Lajeunesse - Dépense totale de 607 330,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S2008-018 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2009 par sa résolution CE09 0934 ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 607 330,88 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux d'accessibilité universelle à l'édifice Albert-Dumouchel situé au 10300, rue Lajeunesse, dans l'arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les constructions A.G.L.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 582 330,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S2008-018;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1090652004

CM09 0472

Octroyer un contrat à Les Entreprises Catcan inc. pour les travaux de voirie, d'égout, et d'aqueduc dans les rues Ethel, entre les rues de l'Église et Régina, et dans la rue Claude, entre les rues de l'Église et Hickson - Dépense totale de 4 031 103,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S09/015 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2009 par sa résolution CE09 0930 ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 919 322,73 \$, taxes incluses, représentant 94,4% du coût total du contrat, incluant les frais incidents, pour des travaux de réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie pour les rues Ethel, entre de l'Église et Régina, et Claude, entre de l'Église et Hickson, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Catcan inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 4 031 103,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S09/015 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Le tout conditionnel à la réception du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1092184002

CM09 0473

Octroyer un contrat à Sintra inc. (région Métropole) pour des travaux d'infrastructures de voirie, d'égout et d'aqueduc dans l'avenue Highlands, entre le boulevard LaSalle et le cul-de-sac - Dépense totale de 2 020 555,67 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 164902 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2009 par sa résolution CE09 0890 ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 071 300,92 \$, taxes incluses, représentant 51,74 % du coût total du contrat, incluant les frais incidents, pour des travaux d'infrastructures de voirie, d'égout et d'aqueduc sur l'avenue Highlands entre le boulevard LaSalle et le cul-de-sac, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Sintra inc. (région Métropole), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 2 020 555,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 164902 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1092362011

Il est proposé par M. Claude Trudel
appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM09 0474

Octroyer un contrat à Les Excavations Super inc. pour des travaux d'infrastructures de voirie, d'égout et d'aqueduc dans l'avenue Bélanger, entre le boulevard LaSalle et la rue Airlie - Dépense totale de 1 937 240,67 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 164904 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2009 par sa résolution CE09 0891 ;

Il est proposé par M. Claude Trudel
appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 885 730,49 \$, taxes incluses, représentant 92,56 % du coût total du contrat et incluant les frais incidents, pour des travaux d'infrastructures de voirie, d'égout et d'aqueduc sur l'avenue Bélanger, entre le boulevard LaSalle et la rue Airlie, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.
- 2 - d'accorder à Les Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 937 240,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 164904 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1092362012

CM09 0475

Octroyer un contrat à TGA Montréal inc. pour la reconstruction d'un égout combiné et d'une conduite d'eau secondaire dans l'avenue des Mélèzes - Dépense totale de 1 588 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 260911V (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2009 par sa résolution CE09 0895;

Il est proposé par M. Claude Trudel
appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 588 000 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout combiné et d'une conduite d'eau secondaire dans l'avenue des Mélèzes, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2- d'accorder à TGA Montréal inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 548 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 260911V;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.07 1092913017

CM09 0476

Octroyer un contrat à Construction DJL inc. pour le réaménagement et la reconstruction des trottoirs, du mail central planté d'arbustes ou en bassin filtrant, de l'éclairage, des arbres et des fosses d'arbres et de la chaussée dans la rue Chabanel, de la rue Meilleur à l'avenue de l'Esplanade - Phase I (Projet de revitalisation de la rue Chabanel) - Dépense totale de 5 876 836,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9765 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2009 par sa résolution CE09 0897;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 5 876 836,14 \$, taxes incluses, pour le réaménagement et la reconstruction des trottoirs, du mail central planté d'arbustes ou en bassin filtrant, de l'éclairage, des arbres et des fosses d'arbres et de la chaussée dans la rue Chabanel, de la rue Meilleur à l'avenue de l'Esplanade, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Phase I (Projet de revitalisation de la rue Chabanel), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction DJL inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 5 140 836,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9765;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1091511001

CM09 0477

Octroyer un contrat à Mivela Construction inc. pour le réaménagement et la reconstruction des trottoirs, du mail central planté d'arbustes ou en bassin filtrant, de l'éclairage, des arbres et des fosses d'arbres et de la chaussée, dans la rue Chabanel, de l'avenue de l'Esplanade au boulevard Saint-Laurent - Phase II (Projet de revitalisation de la rue Chabanel) - Dépense totale de 6 047 679,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9766 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2009 par sa résolution CE09 0933;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 047 679,48 \$, taxes incluses, pour le réaménagement et la reconstruction des trottoirs, du mail central planté d'arbustes ou en bassin filtrant, de l'éclairage, des arbres et des fosses d'arbres et de la chaussée, dans la rue Chabanel, de l'avenue de l'Esplanade

au boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Phase II (Projet de revitalisation de la rue Chabanel), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Mivela Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 5 293 679,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9766;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1091511002

CM09 0478

Octroyer un contrat à Construction Arctic Béluga inc. pour la reconstruction d'un égout combiné et d'une conduite d'eau secondaire et de trottoirs, là où requis, dans la rue Palm, de la rue Saint Rémi à la rue De Courcelle - Dépense totale de 2 661 870, 94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9736 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2009 par sa résolution CE09 0900;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 661 870,94 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire et des trottoirs, là où requis, dans la rue Palm, de la rue Saint-Rémi à la rue De Courcelle, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction Artic Béluga inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 2 547 870,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9736;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1094883064

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM09 0479

Octroyer un contrat à Construction Soter inc. pour la réfection de chaussée de pistes cyclables, par fraisage à chaud, là où requis, sur différentes voies cyclables de la Ville de Montréal - Contrat FC-02 (Pistes cyclables - Corpo 2009) - Dépense de 458 159, 63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9743 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2009 par sa résolution CE09 0903;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Construction Soter inc., seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réfection de chaussée de pistes cyclables, par fraisage à chaud, là où requis, sur différentes voies cyclables de la Ville de Montréal - Contrat FC-02 (Pistes cyclables - Corpo 2009), aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 458 159,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9743;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1094883072

CM09 0480

Octroyer un contrat à Construction Louisbourg SBC, S.E.C. (Division Simard-Beaudry Construction) pour le planage et revêtement bitumineux, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis et la rue Notre-Dame - Contrat XIV (P.R.R. 2009 - réseau artériel) - Dépense de 3 382 220,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9650 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2009 par sa résolution CE09 0904;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Louisbourg SBC, S.E.C. (Division Simard-Beaudry Construction), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le planage et revêtement bitumineux, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis et la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Contrat XIV (P.R.R. 2009 - réseau artériel), aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 3 382 220,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9650;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1094883062

CM09 0481

Octroyer un contrat à Les Pavages Tallarita Canada inc. pour le planage et revêtement bitumineux, là où requis, dans le boulevard Saint-Joseph, de la rue de Bordeaux à la rue Fullum et dans l'avenue De Lorimier, du boulevard Saint-Joseph à l'avenue Laurier - Dépense de 932 947,66 \$, taxes incluses - Contrat XVIII (P.R.R. 2009 - Réseau artériel) - Appel d'offres public 9658 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2009 par sa résolution CE09 0905;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Pavages Tallarita Canada inc. , plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le planage et revêtement bitumineux dans le boulevard Saint-Joseph, de la rue de Bordeaux à la rue Fullum et dans l'avenue De Lorimier, du boulevard Saint-Joseph à l'avenue Laurier, dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal - Contrat XVIII (P.R.R. 2009 - réseau artériel), aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 932 947,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9658;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1094712023

CM09 0482

Octroyer un contrat à Construction Demix inc (Division de Holcim Canada) pour le planage et le revêtement bitumineux dans le boulevard Laurentien, de la rue De Salaberry au boulevard Gouin - Dépense de 744 980,64 \$, taxes incluses - Contrat XXIV (P.R.R. 2009 - Réseau artériel) - Appel d'offres public 9676 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2009 par sa résolution CE09 0908;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Construction Demix inc (Division de Holcim Canada), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le planage et le revêtement bitumineux dans le boulevard Laurentien, de la rue De Salaberry au boulevard Gouin, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Contrat XXIV (P.R.R. 2009 - réseau artériel), aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 744 980,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9676;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1094883061

CM09 0483

Octroyer un contrat à Pavage C.S.F. inc. pour la reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis, sur la route Transcanadienne (voie de service Nord) - Contrat XXVIII (P.R.R. 2009 - réseau artériel) - Dépense de 645 876,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9740 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2009 par sa résolution CE09 0909;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Pavage C.S.F. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis, dans la route Transcanadienne (voie de service Nord), dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Contrat XXVIII (P.R.R. 2009 - réseau artériel), aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 645 876,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9740;
- 2- d'imputer cette dépense, après opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1094883069

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM09 0484

Octroyer un contrat à B. P. Asphalte pour la reconstruction de trottoirs, là où requis, dans les rues Legendre, de Louvain, Prieur, Verville, de Meulles et dans les avenues Millen et Vianney - Contrat 17 (P.R.R. 2009 - Collectrices) - Dépense totale de 980 585,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9708 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2009 par sa résolution CE09 0910;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 980 585,34 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, là où requis, dans les rues Legendre, de Louvain, Prieur, Verville, de Meulles et dans les avenues Millen et Vianney, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Contrat 17 (P.R.R. 2009 - Collectrices), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2- d'accorder à B.P. Asphalte inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 955 685,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9708;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1091511006

CM09 0485

Octroyer un contrat à Construction Garnier Ltée pour la reconstruction d'un égout combiné et d'une conduite d'eau secondaire, là où requis, dans les avenues Saint-Viateur et Wiseman - Dépense totale de 1 777 296,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9760 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2009 par sa résolution CE09 0912;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 777 296,78 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout combiné et d'une conduite d'eau secondaire, là où requis, dans les avenues Saint-Viateur et Wiseman, dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction Garnier Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 727 296,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9760;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1094883071

CM09 0486

Octroyer un contrat à Construction Soter inc. pour le planage et le revêtement bitumineux, là où requis, dans les boulevards Maurice-Duplessis et Métropolitain et reconstruction d'une chaussée souple avec base stabilisée sur la voie d'accès de l'usine d'épuration - Contrat XV (P.R.R. 2009 - réseau artériel) - Dépense de 3 239 134,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9652 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2009 par sa résolution CE09 0932;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Construction Soter inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le planage et le revêtement bitumineux, là où requis, dans les boulevards Maurice-Duplessis et Métropolitain et la reconstruction d'une chaussée souple avec base stabilisée sur la voie d'accès de l'usine d'épuration, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Contrat XV (P.R.R. 2009 - réseau artériel), au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 3 239 134,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9652;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1094883073

CM09 0487

Autoriser une dépense additionnelle de 104 185 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Chambord, de la rue Rachel à la rue Marie-Anne, majorant ainsi le montant total du contrat octroyé à Bentech Construction inc. de 780 147 \$ à 884 332 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2009 par sa résolution CE09 0918;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 104 185 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Chambord, de la rue Rachel à la rue Marie-Anne, dans le cadre du contrat octroyé à Bentech Construction inc. (CM08 0626), majorant ainsi le montant total du contrat de 780 147 \$ à 884 332 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1094883063

CM09 0488

Octroyer un contrat à M.S.C. Réhabilitation inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage et réhabilitation de regards par projection sur diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 4 471 297,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9910 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2009 par sa résolution CE09 0919;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 4 471 297,56 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage et réhabilitation de regards par projection sur diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant;
- 2- d'accorder à M.S.C. Réhabilitations inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 4 421 297,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9910;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1095106001

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM09 0489

Octroyer un contrat à Pavage C.S.F. inc. pour la reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis, dans le boulevard Alexis-Nihon et la rue Hickmore - Contrat 21 (P.R.R. 2009 - Collectrices) - Dépense totale de 1 035 670,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9737 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2009 par sa résolution CE09 0923;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 035 670,26 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis, dans le boulevard Alexis-Nihon et la rue Hickmore, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Contrat 21 (P.R.R. 2009 - Collectrices), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Pavage C.S.F. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 009 670,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9737;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1094883078

CM09 0490

Octroyer un contrat à Demix Construction, Une Division de Holcim (Canada) inc. pour le planage et le revêtement bitumineux, là où requis, dans les rues Beaubien, Cadillac et dans les avenues Bourbonnière et Haig - Contrat 4 (P.R.R. 2009 - Collectrices) - Dépense totale de 1 829 262,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9684 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2009 par sa résolution CE09 0924;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 829 262, 01 \$, taxes incluses, pour le planage et le revêtement bitumineux, là où requis, dans les rues Beaubien, Cadillac et dans les avenues Bourbonnière et Haig, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Contrat 4 (P.R.R. 2009 - Collectrices), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Demix Construction inc., Une Division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 755 362,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9684;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1091511013

CM09 0491

Octroyer un contrat à Mivela Construction inc. pour la reconstruction des trottoirs, des bordures, d'îlots et d'un mail central, là où requis, sur la route Transcanadienne (voie de service Sud) et sur le boulevard Cavendish (2 côtés) - Contrat XXI (P.R.R. 2009 - réseau artériel) - Dépense de 1 215 161,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9663 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2009 par sa résolution CE09 0921;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Mivela Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la reconstruction des trottoirs, de bordures, d'îlots et d'un mail central, là où requis, sur la route Transcanadienne (voie de service Sud) et sur le boulevard Cavendish (2 côtés), dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Contrat XXI (P.R.R. 2009 - réseau artériel), aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 215 161,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9663;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1094883076

CM09 0492

Octroyer un contrat à Roxboro Excavation inc. pour le planage et le revêtement bitumineux, là où requis, sur la route Transcanadienne (voie de service Nord), du boulevard Alexis-Nihon au boulevard Cavendish - Contrat XXII (P.R.R. 2009 - réseau artériel) - Dépense de 1 582 410,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9666 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2009 par sa résolution CE09 0922;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le planage et le revêtement bitumineux, là où requis, sur la route Transcanadienne (voie de service Nord), du boulevard Alexis-Nihon au boulevard Cavendish, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Contrat XXII - (P.R.R. 2009 - réseau artériel), aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 582 410,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9666;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1094883077

CM09 0493

Octroyer un contrat à Les Constructions Infrabec inc. pour la reconstruction d'un égout combiné et d'une conduite d'eau secondaire dans la 9^e Avenue, entre les rues Dandurand et Masson - Dépense totale de 2 042 850 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 260910V (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2009 par sa résolution CE09 0896;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 042 850 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout combiné et d'une conduite d'eau secondaire dans la 9^e Avenue, entre les rues Dandurand et Masson, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Constructions Infrabec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 992 850 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 260910V;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1092913016

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM09 0494

Approuver un projet de convention par lequel la Ville retient les services professionnels de la firme Aqua Data inc. pour l'expérimentation et l'évaluation d'une nouvelle méthode de recherche de fuites, dans le cadre du Programme FIMR2 - Dépense totale de 156 953 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2009 par sa résolution CE09 0937;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 156 953 \$, taxes incluses, pour l'expérimentation et l'évaluation d'une nouvelle méthode de recherche de fuites sur le réseau d'aqueduc;
- 2- d'accorder, conformément aux dispositions du paragraphe 6^o, du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le contrat de gré à gré par lequel Aqua Data inc., s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, conformément à son offre de service en date du 8 avril 2009 et d'approuver le projet de convention à cet effet;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1084467005

CM09 0495

Approuver un projet de convention par lequel la Ville retient les services professionnels de la firme Aqua Data inc. pour des travaux d'expérimentation de différentes approches pour mesurer le coefficient d'Hazen-Williams et pour l'évaluation de la performance hydraulique de conduites en concert avec des programmes d'entretien du réseau d'aqueduc sur diverses rues - Dépense totale de 156 952,69 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2009 par sa résolution CE09 0938 ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 156 952,69 \$, taxes incluses, avant déduction de la contribution obtenue dans le cadre du programme de subvention « Fonds sur l'infrastructure rurale » (FIMR2) totalisant 100 000 \$, pour des travaux d'expérimentation de différentes approches pour mesurer le coefficient d'Hazen-Williams, pour l'évaluation de la performance hydraulique de conduites en concert avec des programmes d'entretien du réseau d'aqueduc sur diverses rues dans l'arrondissement de LaSalle;
- 2 - d'accorder, conformément aux dispositions du paragraphe 6^e, du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi des cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le contrat de gré à gré par lequel Aqua Data inc s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, et d'approuver le projet de convention à cet effet;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels au montant de 100 000 \$;
- 4 - d'imputer cette recette et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1092362013

CM09 0496

Approuver le projet de convention d'emphytéose et le projet de convention d'usage entre la Ville et l'Université de Montréal relativement au projet de construction du Centre sur la Biodiversité sur le site du Jardin botanique de Montréal / Octroyer un soutien financier de 2 935 000 \$ à l'Université de Montréal pour la construction de ce Centre et approuver le protocole d'entente à cet effet / Approuver une augmentation du budget de fonctionnement de 2 935 000 \$ et financer cette dépense par emprunt

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2009 par sa résolution CE09 0967 ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'emphytéose et le projet de convention d'usage entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal relativement au projet de construction du Centre sur la Biodiversité sur le site du Jardin botanique de Montréal;
- 2 - d'approuver le versement d'une contribution financière de 2 935 000 \$ à l'Université de Montréal pour son projet de Centre sur la Biodiversité, selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente, conditionnellement à l'adoption d'un règlement d'emprunt de 2 935 000 \$;
- 3 - d'augmenter le budget du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle de 2 935 000 \$ et de financer cette dépense de fonctionnement par emprunt;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1090172002

CM09 0497

Approuver le projet de modification du contrat de renouvellement urbain visant à permettre la réalisation, au parc Marie-Claire Daveluy, du terrain de tennis originalement prévu au parc René-Masson, sans modifier la date d'échéance du Programme de renouvellement urbain ni les budgets du programme affectés au projet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 mai 2009 par sa résolution CE09 0853 ;

Il est proposé par Claude Trudel

appuyé par Claude Dauphin

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de contrat de modification du renouvellement urbain à intervenir entre la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal visant à permettre la réalisation au parc Marie-Claire-Daveluy du terrain de tennis originalement prévu au parc René-Masson, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, ceci sans modifier la date d'échéance du Programme de renouvellement urbain ni les budgets du programme affectés au projet, le tout selon les termes et conditions stipulés au contrat de modification ;
- 2 - d'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer ce contrat pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1090490001

CM09 0498

Approuver un projet de protocole de soutien technique entre la Ville et le Festival International de Jazz de Montréal inc. relativement à l'édition 2009 du Festival International de Jazz de Montréal, du 30 juin au 12 juillet 2009

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2009 par sa résolution CE09 0965 ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'approuver un projet de protocole de soutien technique entre la Ville de Montréal et Le Festival International de Jazz de Montréal inc., pour la tenue de l'édition 2009 du festival, du 30 juin au 12 juillet 2009.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1091508006

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM09 0499

Approuver un projet de convention par lequel la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine verse à la Ville une subvention au montant maximal de 4 077 500 \$ plus intérêts, pour l'acquisition annuelle de nouveaux documents pour les bibliothèques publiques de Montréal, dans le cadre du Programme « Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2008 »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2009 par sa résolution CE09 0973;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine verse à la Ville de Montréal une subvention au montant maximal de 4 077 500 \$, plus les intérêts, pour l'acquisition annuelle de nouveaux documents pour les bibliothèques publiques de Montréal, dans le cadre du programme « Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2008 »;
- 2 - de procéder à la répartition de l'affectation de surplus d'un montant de 1 474 900 \$ à titre de remboursement aux arrondissements ex-banlieues de la subvention aux bibliothèques pour achats de livres conformément aux informations décrites au dossier décisionnel;
- 3 - de reporter au surplus libre un montant de 525 100 \$, soit l'écart entre le montant affecté de 2 000 000 \$ et le montant réparti de 1 474 900 \$;

- 4 - d'autoriser la réception de cette subvention et d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1093555001

À 21 h 41, M. Marcel Parent quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au conseiller Warren Allmand.

CM09 0500

Approuver un projet de protocole de soutien technique entre la Ville et le Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. pour la tenue du défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2009

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2009 par sa résolution CE09 0966;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'approuver le projet de protocole de soutien technique entre la Ville de Montréal et le Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc., afin d'assurer un soutien technique lors de la tenue du défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2009.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1091204003

CM09 0501

Approuver un projet de convention par lequel la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire verse à la Ville une subvention au montant maximal de 1 200 000 \$, pour les années 2009, 2010 et 2011, dans le cadre du « Programme Valorisation Jeunesse, Place à la relève »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2009 par sa résolution CE09 0995 ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de protocole d'entente entre la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville aux fins de réaliser les travaux reconnus admissibles, décrits au protocole d'entente, soit : des emplois d'été s'adressant surtout à des jeunes des minorités visibles résidant dans des quartiers défavorisés et se trouvant en fin de parcours

régulier au niveau secondaire et ce, dans le cadre du programme *Valorisation Jeunesse, Place à la relève*;

- 2 - de mandater le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle pour gérer la mise en œuvre de ce programme;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 1 200 000 \$ pour une période de trois ans, soit de 2009 à 2011;
- 4 - d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1094251006

CM09 0502

Approuver un projet de convention de modification à l'entente triennale 2007-2010 entre la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et la Ville de Montréal (CM07 0623), pour mettre en oeuvre et soutenir des projets facilitant l'intégration des personnes immigrantes / Réception d'une somme additionnelle de 600 000 \$, pour l'année 2008-2009

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2009 par sa résolution CE09 0996 ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de convention de modification au protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration et des Communautés Culturelles (MICC) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville aux fins de réaliser les travaux reconnus admissibles, et ce, dans le cadre de l'entente triennale (2007-2010) entre la Ville et le MICC (CM07 0623);
- 2 - d'autoriser madame Rachel Laperrière, directrice générale adjointe du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, à signer ledit projet de convention;
- 3 - de mandater le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle pour gérer la mise en œuvre de ce programme;
- 4 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 600 000 \$ pour l'année 2008-2009;
- 5 - d'imputer cette recette et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1094251004

CM09 0503

Approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville cède à M. Urbano Lalli, aux fins d'assemblage, un terrain constitué du lot 3 320 318 du cadastre du Québec, d'une superficie de 127,3 mètres carrés et par lequel la Ville acquiert, aux fins d'aménagement de parc (falaise Saint-Jacques), un terrain constitué du lot 4 240 448 du cadastre du Québec, d'une superficie de 79,8 mètres carrés, avec une soulte de 11 750 \$ en faveur de la Ville / Autoriser une dépense de 1 556,10 \$ pour le paiement des taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2009 par sa résolution CE09 0946;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte d'échange par lequel M. Urbano Lalli cède à la Ville, aux fins d'aménagement de parc (falaise Saint-Jacques), un terrain situé au sud-est de la rue Saint-Jacques et au sud-ouest de l'avenue Beaconsfield, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, constitué du lot 4 240 448 du cadastre du Québec, et par lequel la Ville cède à monsieur Lalli, le lot 3 320 318 du cadastre du Québec aux fins d'assemblage. Cet échange est consenti moyennant une soulte au montant de 11 750 \$ en faveur de la Ville, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte d'échange;
- 2 - d'autoriser une dépense de 1 556,10 \$, pour le paiement des taxes de vente à l'égard de l'acquisition par la Ville du lot 4 240 448;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1074315002

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM09 0504

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 2313-4828 Québec inc. un terrain situé à l'angle sud-ouest de la rue Marseille et de la voie ferrée, d'une superficie de 1 887,1 mètres carrés, constitué du lot 1 560 079 du cadastre du Québec, pour la somme de 75 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2009 par sa résolution CE09 0947 ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 2313-4828 Québec inc. un terrain situé à l'angle sud-ouest de la rue Marseille et de la voie ferrée, dans l'arrondissement Mercier – Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 1 560 079 du cadastre du Québec, pour la somme de 75 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulées au projet d'acte;

2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1090515002

CM09 0505

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Constructions Chapam inc., aux fins de construction d'un bâtiment résidentiel, un terrain vacant d'une superficie de 164,3 mètres carrés, situé sur le côté sud de la rue Knox, à l'ouest de la rue d'Hibernia, constitué du lot 1 382 235 du cadastre du Québec, pour la somme de 90 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2009 par sa résolution CE09 0945 ;

Il est proposé par Claude Trudel

appuyé par Claude Dauphin

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Les Constructions Chapam inc., à des fins de construction d'un bâtiment de type résidentiel, un terrain vacant situé sur le côté sud de la rue Knox, à l'ouest de la rue d'Hibernia, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 1 382 235 du cadastre du Québec, pour la somme de 90 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer cette recette, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1074602004

CM09 0506

Approuver le projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal cède à 9084-1529 Québec inc. une ruelle et une partie de la rue Brassard, constituées des lots 4 345 076 et 4 345 083 du cadastre du Québec, en échange des lots 4 345 081 et 4 345 085

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2009 par sa résolution CE09 0948 ;

Il est proposé par Claude Trudel

appuyé par Claude Dauphin

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la fermeture comme domaine public des lots 4 345 076 et 4 345 083 du cadastre du Québec;
- 2 - d'approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal cède à 9084-1529 Québec inc., une ruelle et une partie de la rue Brassard, constituées des lots 4 345 076 et 4 345 083, du cadastre du Québec, en échange des lots 4 345 081 et 4 345 085, du cadastre du Québec, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte d'échange, et ce, avec soulte de 39 626 \$ en faveur de la Ville de Montréal;
- 3 - d'autoriser le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant de l'arrondissement et la secrétaire du conseil d'arrondissement ou, en son absence, la secrétaire substitut du conseil d'arrondissement à signer ledit acte ainsi que tout autre document pertinent, pour et au nom de la Ville;

- 4 - d'autoriser une dépense de 5 327,12 \$ pour le paiement de la TVQ sur cette transaction et de l'imputer conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1092174002

CM09 0507

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de M. Joseph Remer des locaux d'une superficie de 1 022,50 mètres carrés, au 3700, boulevard Crémazie Est, pour une durée de cinq ans à compter du 1er septembre 2009, moyennant un loyer total de 536 053,45 \$, taxes incluses / Approuver le projet de bail par lequel la Ville sous-loue ces locaux à l'organisme « Ali et Les Princes de la Rue », pour des activités sportives et communautaires, pour une durée de cinq ans à compter du 1er septembre 2009, moyennant un loyer annuel de 94 981,78 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2009 par sa résolution CE09 0955;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de M. Joseph Remer des locaux d'une superficie de 1 022,50 mètres carrés situés au 3700, boulevard Crémazie Est, pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} septembre 2009, moyennant un loyer total de 536 053,45 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de bail ;
- 2 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville sous-loue à l'organisme Ali et Les Princes de la Rue ces mêmes locaux, pour une durée de cinq ans, à des fins d'activités sportives et communautaires, moyennant un loyer annuel de 94 981,78 \$ et selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 3 - d'ajuster la base budgétaire de la Direction stratégies et transactions immobilières (DSTI) d'une somme de 35 736,89 \$ pour l'année 2009 et de 107 210,68 \$ pour les années suivantes;
- 4 - d'imputer cette dépense et cette recette, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1090259006

CM09 0508

Octroyer un contrat à G. Giuliani inc. pour les travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts dans la rue Poirier, entre la rue Grenet et le chemin Laval - Dépense de 661 316,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 09-035 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2009 par sa résolution CE09 1043;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1- d'octroyer un contrat à G. Giuliani inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts dans la rue Poirier, entre la rue Grenet et le chemin Laval, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 661 316,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 09-035;

- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1093889037

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM09 0509

Approuver un projet de convention de services professionnels pour la confection des plans et devis et pour la surveillance des travaux de construction du nouveau Planétarium de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2009 par sa résolution CE09 1094 ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel les firmes Consortium Cardin Ramirez Julien + Aedifica, SNC-LAVALIN inc. et Dupras Ledoux inc., équipe lauréate recommandée par le jury du concours d'architecture, ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la confection des plans et devis et pour la surveillance des travaux de construction du nouveau Planétarium de Montréal, pour une somme maximale de 3 386 250 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 08-10895;

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1090186002

CM09 0510

Approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville acquiert de monsieur George Prima un garage sis au 2050, rue Notre-Dame, pour la somme de 245 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2009 par sa résolution CE09 1055 ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de monsieur George Prima un terrain avec bâtiment dessus érigé, sis au 2050, rue Notre-Dame, constitué du lot 1 246 747 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Lachine, pour la somme de 245 000 \$, plus les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés audit projet d'acte;
- 2 - d'autoriser la greffière adjointe de la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à la signature par 9077-2450 Québec inc. de l'acte d'acquisition dont il est fait mention au dossier 1090783002, et que le notaire instrumentant de la compagnie 9077-2450 Québec inc se sera engagé, par écrit, à le publier sans délai, lorsque la Ville sera propriétaire en titre du lot 1 246 747 du cadastre du Québec.
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1080783004

CM09 0511

Approuver un projet d'acte aux termes duquel la Compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique vend à la Ville de Montréal un emplacement d'une superficie de 17 859,4 mètres carrés, situé en bordure de la rue Bernard et des avenues de Gaspé et Henri-Julien, constitué des lots 2 806 718, 2 806 719 et 2 334 609 du cadastre du Québec, requis dans le cadre d'un projet d'implantation d'une cour de services ou autres, pour la somme de 310 000 \$, plus taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2009 par sa résolution CE09 1056 ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville s'engage à acquérir de la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique un emplacement, requis dans le cadre d'un projet d'implantation d'une cour de service ou autres, situé en bordure de la rue Bernard et des avenues de Gaspé et Henri-Julien, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, constitué des lots 2 806 718, 2 806 719 et 2 334 609 du cadastre du Québec, pour la somme de 310 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'autoriser une dépense de 280 000 \$ payable à la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique à la signature de l'acte de vente, plus les taxes applicables, pour un montant total de 319 912,50 \$, représentant le solde du prix de 349 912,50 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1094315005

CM09 0512

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9077-2450 Québec inc. un terrain d'une superficie de 5 590,7 mètres carrés sur lequel est érigé un bâtiment portant l'adresse civique du 2050, rue Notre-Dame, pour la somme de 300 000 \$ plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2009 par sa résolution CE09 1057 ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conditionnellement à ce que la Ville puisse devenir propriétaire du lot 1 246 747 du cadastre du Québec, un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9077-2450 Québec inc. un terrain d'une superficie de 5 590,7 mètres carrés situé sur la rue Notre-Dame à l'intersection de la 20^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, constitué des lots 1 246 712, 1 246 747 et 4 428 173 du cadastre du Québec, pour la somme de 300 000 \$, taxes incluses, avec les obligations prévues à l'acte de vente représentant une somme de près de 1 000 000 \$, le tout selon les autres termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1090783002

CM09 0513

Autoriser la fermeture des rues Place de l'Acadie et Place Henri-Bourassa et la cession, à titre gratuit, à Les Investissements Tyron inc. des parties de ces emprises non requises aux fins de la nouvelle grille de rue, ainsi que le lot 3 880 744 situé en front du boulevard de l'Acadie (ancien parc fermé)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2009 par sa résolution CE09 1058 ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1 - de décréter la fermeture, comme domaine public, des rues Place de l'Acadie et Place Henri-Bourassa constituées respectivement des lots 3 880 734 et 3 880 943 du cadastre du Québec;
- 2 - d'approuver les conditions de l'acte de cession, à titre gratuit, à la compagnie Les Investissements Tyron inc., du lot 3 880 744 (ancien parc fermé) et des parties des rues Place de l'Acadie et Place Henri-Bourassa fermées qui ne sont plus requises à des fins de rues, aux seuls risques et périls du cessionnaire, et ce en considération de la cession à la Ville de Montréal, dans le cadre d'une opération cadastrale, des nouvelles emprises de rues et parc;
- 3 - d'autoriser l'arpenteur en chef de la Ville à signer les plans de l'opération cadastrale requise pour identifier la nouvelle grille de rue et le futur parc au centre du projet, le tout substantiellement conforme au plan projet préparé par Éric Deschamps, a.g. en date du 25 mai 2009;
- 4 - d'autoriser la greffière adjointe de la Ville à signer cet acte de cession, qui sera préparé et qui de l'avis de la Direction du contentieux sera conforme aux présentes, après que la nouvelle opération cadastrale aura été déposée au ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

- 5 - d'offrir à l'arrondissement de Ahuntsic-Cartierville, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, les services du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement relativement aux travaux de construction des nouvelles infrastructures municipales nécessaires au redéveloppement du site des places de l'Acadie et Henri-Bourassa.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1090521001

Il est proposé par M. Claude Trudel
appuyé par M. Marcel Tremblay

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.46 à 20.50 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM09 0514

Approuver le projet de convention entre la Ville et la Société de développement Angus établissant les modalités de versement de la contribution de 5 000 000 \$ pris à même l'entente de 140 000 000 \$ entre la Ville et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), selon les phases de réalisation du chantier de construction du projet du 2-22 Sainte-Catherine Est (CM08 0485)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2009 par sa résolution CE09 1061 ;

Il est proposé par M. Claude Trudel
appuyé par M. Marcel Tremblay

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et la Société de développement Angus (SDA) établissant les modalités de versement de la contribution de 5 000 000 \$ en cinq (5) versements, pris à même l'entente de 140 000 000 \$ entre la Ville et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT), selon les phases de réalisation du chantier de construction du projet du 2-22 Sainte-Catherine Est et compte tenu de l'emphytéose signée entre la Ville et la SDA le 16 décembre 2008;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel des dépenses équivalent aux revenus additionnels de 5 000 000 \$ au Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1090599001

CM09 0515

Octroyer un soutien financier non récurrent de 20 000 \$ ainsi qu'un soutien technique à Célébrations LGBTA Montréal dans le cadre des « Célébrations de la Fierté Montréal 09 » qui se dérouleront du 14 au 16 août 2009 / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2009 par sa résolution CE09 1063;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Marcel Tremblay

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 20 000 \$ à « Célébrations de la Fierté Montréal 09 » pour la tenue de la 3^e édition de cet événement;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente – soutien technique entre la Ville de Montréal et Célébrations LGBTA Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1090679008

CM09 0516

Octroyer un soutien financier de 100 000 \$ au Festival international de jazz de Montréal à l'occasion de son 30e anniversaire / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2009 par sa résolution CE09 1068;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Marcel Tremblay

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ au Festival International de Jazz de Montréal pour le spectacle d'ouverture marquant son 30e anniversaire;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1091470004

CM09 0517

Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et l'Institution Royale pour l'Avancement des Sciences (Université McGill) à l'effet d'octroyer une contribution financière de 4 000 000 \$ en cinq versements de 800 000 \$ par année, pendant 5 ans, à compter de janvier 2010, pour la réalisation de la phase 2 du projet de modernisation et d'agrandissement du Stade Percival-Molson

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2009 par sa résolution CE09 1095;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Marcel Tremblay

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et l'Institution Royale pour l'Avancement des Sciences (Université McGill), à l'effet d'octroyer une somme de 4 000 000 \$ en cinq versements annuels égaux de 800 000 \$, à compter du 15 janvier de 2010, pour la réalisation de la phase 2 du projet de modernisation et d'agrandissement du Stade Percival-Molson et les aménagements qui y sont reliés;
- 2 - de mandater la direction des sports du Service du développement culturel de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle pour coordonner le comité conjoint de gestion prévu à l'article 4 de l'entente, en collaboration avec la direction du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine ainsi que des arrondissements Le Plateau Mont-Royal et Ville-Marie, et s'assurer du suivi et de la mise en oeuvre des obligations de l'Institution Royale pour l'Avancement des Sciences (Université McGill) contenues dans l'entente au chapitre de la mise à la disposition des installations et des services au bénéfice de la population montréalaise et des employés municipaux de la Ville de Montréal;
- 3 - de verser, sous réserve de la réalisation des conditions prévues à ladite entente, le premier montant de 800 000 \$, à compter du 15 janvier 2010, et les quatre autres versements à la date anniversaire du premier pour les années 2011, 2012, 2013 et 2014;
- 4 - d'ajuster d'un montant de 800 000 \$ annuellement pour une période de 5 ans, soit de 2010 à 2014 inclusivement, pour un montant total de 4 000 000 \$, la base budgétaire du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Richard Bergeron

CM09 0518

Approuver l'accord de développement au projet de transformation et d'occupation à des fins résidentielles, commerciales et industrielles de la propriété des Ateliers du CN située au 1830-1880, rue Le Ber dans l'arrondissement Le Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2009 par sa résolution CE09 1079;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Marcel Tremblay

Et résolu :

d'approuver un projet d'accord de développement entre la Ville et Les Cours Pointe-Saint-Charles relativement au projet de transformation et d'occupation à des fins résidentielles, commerciales et industrielles de la propriété des Ateliers du CN située au 1830-1880, rue Le Ber dans l'arrondissement Le Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1093468003

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM09 0519

Adopter une résolution en vue de permettre et d'offrir, lors de la prochaine élection générale et lors de toute élection générale ou partielle subséquente, à tout électeur non domicilié inscrit sur la liste électorale qui en fait la demande, d'exercer son droit de vote par correspondance, le tout conformément aux dispositions de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 mai 2009 par sa résolution CE09 0867;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Marcel Tremblay

d'adopter une résolution à l'effet que la Ville de Montréal permette et offre à tout électeur non domicilié inscrit sur la liste électorale qui en fait la demande au président d'élection, la possibilité d'exercer son droit de vote par correspondance lors de la prochaine élection générale du 1^{er} novembre 2009 et lors de toute élection générale ou partielle subséquente, le tout conformément aux dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalité* (L.R.Q., chapitre E-2.2).

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Anie Samson

appuyé par M. Benoît Labonté

De procéder à un vote enregistré sur l'article 30.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Tremblay, Dauphin, Deros, Maciocia, Marcel Tremblay, Sévigny, Forcillo, Fotopulos, Lavallée, DeSousa, Applebaum, Miranda, Trudel, Bissonnet, Allmand, Venneri, Bélanger, Montpetit, Prescott, Cowell-Postras, Cinq-Mars, Labrecque, Beaudoin, Bissonnet, Worth, Barbe, Deschamps, Ward, Bernier-Genest, Sénécal, St-Onge, Campbell, Bittar, Marotte, Perri, Zajdel, Demers, Infantino, Farinacci, Dompierre, Lachance, Du Sault, Gibeau, Dubois, Magri, Bélisle, Grondin, Tassé et Hénault (49)

Votent contre: Mesdames et messieurs Rotrand, Labonté, Samson, Martinez, Eloyan, Purcell, Hamel, Thériault, Primeau, Cartier, Blanchard, Bergeron et Montmorency (13)

Résultat: En faveur 49
Contre 13

Le président du conseil déclare l'article 30.01 adopté à la majorité des voix et il est

RÉSOLU

en conséquence

30.01 1092344001

À 22 h 15, le président du conseil reprend le fauteuil présidentiel.

CM09 0520

Adopter une résolution relative au financement de la construction du Complexe récréo-sportif de Mercier-Est de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2009 par sa résolution CE09 0999;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Marcel Tremblay

Et résolu :

d'adopter une résolution relative au financement de la construction du Complexe récréo-sportif de Mercier-Est de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1080378001

CM09 0521

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 260 000 \$ pour la réalisation de travaux de construction du réseau d'égout sanitaire sur la rue Rose-Marie située dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Claude Trudel de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal d'un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 260 000 \$ pour la réalisation de travaux de construction du réseau d'égout sanitaire sur la rue Rose-Marie située dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1093903009

CM09 0522

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2009) (08 057)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Claude Trudel de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2009) (08 057) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1090953005

CM09 0523

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Claude Trudel de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal d'un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1090083006

CM09 0524

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 2 935 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à l'Université de Montréal en vue de la construction du Centre sur la Biodiversité

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Claude Trudel de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal d'un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 935 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à l'Université de Montréal en vue de la construction du Centre sur la Biodiversité », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1092727003

CM09 0525

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 7 000 000 \$ pour la réalisation, sur le territoire de la pointe nord de l'Île-des-Sœurs, de travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public, la construction d'immeubles municipaux et d'infrastructures ainsi que pour l'acquisition d'immeubles

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Claude Trudel de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal d'un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 000 000 \$ pour la réalisation, sur le territoire de la pointe Nord de l'Île-des-Sœurs, de travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public, la construction d'immeubles municipaux et d'infrastructures ainsi que pour l'acquisition d'immeubles », l'objet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1092662001

CM09 0526

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Claude Trudel de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal d'un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1092514003

CM09 0527

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Claude Trudel de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal d'un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.07 1080274004

CM09 0528

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. c.S-6.01)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Claude Trudel de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal d'un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M., c. S-6.01) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.08 1093809001

CM09 0529

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053)

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O-0.1)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Claude Trudel de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal d'un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Claude Trudel de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal d'un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O-0.1) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.09 1093246002

CM09 0530

Avis de motion - Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'un tunnel sous l'avenue du Musée et d'un tunnel sous le boulevard de Maisonneuve Ouest

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Claude Trudel de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal d'un règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'un tunnel sous l'avenue du Musée et d'un tunnel sous le boulevard de Maisonneuve Ouest », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.10 1093246001

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 et 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM09 0531

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2009) (08-057)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2009) (08-057) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2009, par sa résolution CE09 0787;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2009) (08-057) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1091615002

Règlement 08-057-1

CM09 0532

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements identifiés à l'annexe D de la Charte (08-056)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements identifiés à l'annexe D de la Charte (08-056) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2009 par sa résolution CE09 0782;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements identifiés à l'annexe D de la Charte (08-056) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1091103002

Règlement 08-056-1

CM09 0533

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains, d'enfouissement de fils aériens ainsi que pour la mise à niveau des chambres de transformation C.T. 1500 sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains, d'enfouissement de fils aériens ainsi que pour la mise à niveau des chambres de transformation C.T. 1 500 sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2009, par sa résolution CE09 0783;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains, d'enfouissement de fils aériens ainsi que pour la mise à niveau des chambres de transformation C.T. 1500 sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1093797001

Règlement 09-031

CM09 0534

Adoption - Règlement modifiant le Règlement décrétant des travaux d'égouts sanitaire et pluvial sur le boulevard Henri-Bourassa, entre le boulevard Thimens (côté Est) et un point situé à sept cents pieds (700') à l'Est du chemin Bois-Franc, et un emprunt de 700 000 \$ (1024) de l'ancienne Ville Saint-Laurent

Adoption - Règlement modifiant le Règlement décrétant l'élargissement et le réaménagement du boulevard Henri-Bourassa à partir d'un point situé à cinq cents pieds (500') à l'Ouest du boulevard Toupin jusqu'à la rue Brabant-Martineau, l'exécution de travaux d'égout sanitaire et pluvial, de puisard, de pavage, de trottoir et bordure, du mail central, d'éclairage, de signalisation et de travaux divers et un emprunt de 5 000 000 \$ (1071) de l'ancienne Ville Saint-Laurent

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement décrétant des travaux d'égouts sanitaire et pluvial sur le boulevard Henri-Bourassa, entre le boulevard Thimens (côté Est) et un point situé à sept cents pieds (700') à l'Est du chemin Bois-Franc, et un emprunt de 700 000 \$ (1024) de l'ancienne Ville Saint-Laurent a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement décrétant l'élargissement et le réaménagement du boulevard Henri-Bourassa à partir d'un point situé à cinq cents pieds (500') à l'Ouest du boulevard Toupin jusqu'à la rue Brabant-Martineau, l'exécution de travaux d'égout sanitaire et pluvial, de puisard, de pavage, de trottoir et bordure, du mail central, d'éclairage, de signalisation et de travaux divers et un emprunt de 5 000 000 \$ (1071) de l'ancienne Ville Saint-Laurent a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu les règlements et renoncer à leur lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ces règlements sont détaillés aux règlements et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2009 par sa résolution CE09 0837;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement décrétant des travaux d'égouts sanitaire et pluvial sur le boulevard Henri-Bourassa entre le boulevard Thimens (côté Est) et un point situé à sept cents pieds (700') à l'Est du chemin Bois-Franc, et un emprunt de 700 000 \$ (1024) de l'ancienne Ville de Saint-Laurent »;
- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement décrétant l'Élargissement et le réaménagement du boulevard Henri-Bourassa à partir d'un point situé à cinq cents pieds (500') à l'Ouest du boulevard Toupin jusqu'à la rue Brabant-Marineau, l'exécution de travaux d'égout sanitaire et pluvial, de puisard, de pavage, de trottoir et bordure, du mail central, d'éclairage, de signalisation et de travaux divers et un emprunt de 5 000 000 \$ (1071) de l'ancienne Ville de Saint-Laurent ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1093852001

Règlement 09-032
Règlement 09-033

CM09 0535

Adoption du règlement intitulé « Règlement sur la citation à titre de monument historique de la station-service de Mies van der Rohe, située au 201, rue Berlioz (Arrondissement de Verdun) »

Vu la résolution CM09 0097 de la séance du conseil municipal du 23 février 2009 donnant un avis de motion du Règlement sur la citation à titre de monument historique de la station-service située au 201, rue Berlioz (Arrondissement de Verdun) et mandatant le Conseil du patrimoine de Montréal afin que ce dernier tienne une séance de consultation publique sur l'intérêt de procéder à la citation de ladite maison;

Vu la séance publique de consultation tenue par le Conseil du patrimoine de Montréal le 31 mars 2009, à 19 h, au Centre communautaire Elgar, salle Des Chênes, situé au 260, rue Elgar, Ile-des-Soeurs;

Vu l'avis du Conseil du patrimoine de Montréal sur le projet de règlement en date du 12 mai 2009;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de consultation et de l'avis du Conseil du patrimoine de Montréal à son assemblée du 15 juin 2009, par sa résolution CM09 0457;

Attendu que suite à la consultation publique, des modifications ont été apportées au règlement initial;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date des 11 février et 3 juin 2009 par ses résolutions CE09 0202 et CE09 1014;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la citation à titre de monument historique de la station-service de Mies van der Rohe, située au 201, rue Berlioz (arrondissement de Verdun) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1091075001

Règlement 09-034

CM09 0536

Adoption du règlement intitulé « Règlement sur la citation à titre de monument historique de la maison Robert-Bélanger, située au 3900-3902, chemin du Bois-Franc »

Vu la résolution CM09 0192 de la séance du conseil municipal du 30 mars 2009 donnant un avis de motion du Règlement sur la citation à titre de monument historique de la maison Robert-Bélanger, située au 3900-3902, chemin du Bois-Franc et mandatant le Conseil du patrimoine de Montréal afin que ce dernier tienne une séance de consultation publique sur l'intérêt de procéder à la citation de ladite maison;

Vu la séance publique de consultation tenue par le Conseil du patrimoine de Montréal le 20 avril 2009, à 19 h, à la salle du conseil de la mairie de Saint-Laurent, située au 777, boulevard Marcel-Laurin;

Vu l'avis du Conseil du patrimoine de Montréal sur le projet de règlement en date du 15 mai 2009;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de consultation et de l'avis du Conseil du patrimoine de Montréal à son assemblée du 15 juin 2009, par sa résolution CM09 0461;

Attendu que suite à la consultation publique, des modifications ont été apportées au projet de règlement initial;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date des 4 mars et 3 juin 2009, par ses résolutions CE09 0297 et CE09 1016;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la citation à titre de monument historique de la maison Robert-Bélanger, située au 3900-3902, chemin du Bois-Franc ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1084615003

Règlement 09-035

Il est proposé par M. Claude Trudel
appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 43.01 et 43.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM09 0537

Avis de motion et adoption d'un projet de Règlement autorisant l'occupation des anciens Ateliers du CN situés rue LeBer à des fins commerciales et industrielles et autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur les terrains portant le numéro de lot 3 415 342 du cadastre du Québec / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Claude Trudel de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation des anciens Ateliers du CN situés rue Le Ber à des fins commerciales et industrielles et autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales, sur les terrains portant le numéro de lot 3 415 342 du cadastre du Québec »,

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Claude Trudel
appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation des anciens Ateliers du CN situés rue Le Ber à des fins commerciales et industrielles et autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales, sur les terrains portant le numéro de lot 3 415 342 du cadastre du Québec » et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue conformément à la loi.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix

Dissidence : M. Richard Bergeron

43.01 1093468002

Règlement P-09-036

CM09 0538

Avis de motion et adoption d'un projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Claude Trudel de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

43.02 1093468001

Règlement P-04-047-84

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 44.01 à 44.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM09 0539

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) »

Vu la résolution CM08 0986 de la séance du conseil municipal du 24 novembre 2008 adoptant comme projet de règlement P-04-047-70 le « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) »;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement a été tenue par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) entre le 28 janvier et le 23 février 2009, tel qu'il appert dans son rapport daté du 1er mai 2009;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de sa séance du 25 mai 2009, par sa résolution CM09 0351;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2009, par sa résolution CE09 1018;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) ».

Un débat s'engage.

Dissidences : M. Laurent Blanchard
 Mme Noushig Eloyan
 Mme Line Hamel
 Mme Soraya Martinez
 M. Nicolas Montmorency
 M. Gaetan Primeau
 Mme Anie Samson
 Mme Lyn Thériault

Adopté à la majorité des voix, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

44.01 1081333082

Règlement 04-047-70

CM09 0540

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation de plusieurs immeubles résidentiels multifamiliaux sur les lots 324 partie, 324-10, 325-325 à 325-52 du cadastre de la paroisse de Sault-au-Récollet, circonscription foncière de Montréal et 1 985 624 du cadastre du Québec »

Vu la résolution CM08 0987 de la séance du conseil municipal du 24 novembre 2008 adoptant comme projet de règlement P-08-052 le « Règlement autorisant la construction et l'occupation de plusieurs immeubles résidentiels multifamiliaux sur les lots 324 partie, 342-10, 325-325 à 325-52 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet, circonscription foncière de Montréal, et 1 985 624 du cadastre du Québec »;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement a été tenue par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) entre le 28 janvier et le 23 février 2009, tel qu'il appert dans son rapport daté du 1er mai 2009;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de sa séance du 25 mai 2009, par sa résolution CM09 0351;

Attendu que suite à cette consultation publique des modifications ont été apportées au projet de règlement P-08-052;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2009, par sa résolution CE09 1017;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation de plusieurs immeubles résidentiels multifamiliaux sur les lots 324 partie, 324-10, 325-325 à 325-52 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet, circonscription foncière de Montréal, et 1 985 624 du cadastre du Québec ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

44.02 1081333087

Règlement 08-052

CM09 0541

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle (Partie II, Les documents d'arrondissement) en ajoutant dans la section « Les habitations » le bâtiment situé au 1151, rue Alexandre de Sève représentant le presbytère sur le site de L'Église Sainte-Brigide-de-Kildare et portant le numéro de lot 4 310 709 ainsi que le terrain portant le numéro de lot 4 310 710

Attendu qu'à sa séance du 7 avril 2009 le conseil d'arrondissement de Ville-Marie a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle (Partie II, Les documents d'arrondissement) en ajoutant dans la section « Les habitations » le bâtiment situé au 1151, rue Alexandre de Sève représentant le presbytère sur le site de l'Église Sainte-Brigide-de-Kildare et portant le numéro de lot 4 310 709 ainsi que le terrain portant le numéro de lot 4 310 710;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 28 avril 2009, à 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au 888, boulevard De Maisonneuve Est, 5e étage, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2009, par sa résolution CE09 1015;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle (Partie II, Les documents d'arrondissement) en ajoutant dans la section « Les habitations » le bâtiment situé au 1151, rue Alexandre de Sève représentant le presbytère sur le site de l'Église Sainte-Brigide-de-Kildare et portant le numéro de lot 4 310 709 ainsi que le terrain portant le numéro de lot 4 310 710.

Adopté à l'unanimité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

44.03 1084400105

Règlement 04-047-85

CM09 0542

Dépôt du rapport de consultation publique et adoption, sans changement, du Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux (08-013)

Vu la résolution CM09 0415 de la séance du conseil municipal du 25 mai 2009, adoptant comme projet de règlement P-08-013-1 le « Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux (08-013) »;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 8 juin 2009, à 13 h, à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville située au 275, rue Notre-Dame Est, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1 - de prendre acte du rapport de l'assemblée publique de consultation et de le déposer aux archives;

2 - d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux (08-013) ».

Adopté à l'unanimité.

44.04 1094175002

Règlement 08-013-1

CM09 0543

Nommer le jardin communautaire situé dans le parc Ahuntsic « jardin communautaire Pierre-Lapointe »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2009 par sa résolution CE09 1019 ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de nommer « jardin communautaire Pierre-Lapointe » le jardin communautaire situé sur une partie du lot numéro 1 995 440 du cadastre du Québec, dans le parc Ahuntsic.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1094521003

CM09 0544

Nomination de membres au Conseil des Montréalaises

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2009 par sa résolution CE09 1082;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1- d'approuver la nomination de madame Anne-Martine Jeandonnet comme membre du Conseil des Montréalaises, pour un mandat se terminant en septembre 2010, en remplacement de madame Brigitte Venne;
- 2- d'approuver la nomination de madame Sandra Le Courtois comme membre du Conseil des Montréalaises, pour un mandat se terminant en septembre 2011, en remplacement de madame Rita Soares Pinto.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1094233003

CM09 0545**Motion demandant le retrait des armes à impulsions (Taser)**

Attendu que 52 armes à impulsions ont été analysées par le laboratoire de médecine légale et que 5 d'entre elles ont été retirées puisqu'elles ne correspondaient pas aux spécifications du fabricant. C'est donc près de 10 % des appareils qui étaient hors normes, ce qui est loin d'être négligeable, et surtout loin de donner confiance quant à la fiabilité de ces engins et en la compagnie qui les produit;

Attendu qu'aucune étude indépendante ne permet de conclure que le Taser n'est pas une arme létale;

Attendu que, selon un rapport d'Amnistie internationale, aux États-Unis, entre juin 2001 et août 2008, 334 personnes sont mortes après avoir reçu une décharge d'une arme à impulsions;

Attendu que les enquêtes de coroner ou d'examen médical révèlent que dans 40 de ces cas, l'usage du Taser figurait dans les causes du décès;

Attendu que, selon la Presse canadienne, au moins 20 Canadiens sont morts après avoir reçu une décharge électrique provenant d'un pistolet Taser;

Attendu que dans le cas de M. Quilem Registre, la coroner a soutenu que l'utilisation de l'arme à impulsions a contribué à son décès;

Attendu que les armes à impulsions électriques ne sauvent pas de vies. En effet, ces armes n'évitent pas le recours à l'arme à feu, le nombre de fusillades impliquant les policiers, par ailleurs très bas, n'a pas diminué depuis l'arrivée des pistolets électriques;

Attendu que le comité contre la torture de l'Organisation des Nations Unies a recommandé au Portugal de renoncer à l'usage des armes électriques « TaserX26 » dont les conséquences sur l'état physique et mental des personnes ciblées seraient de nature à violer les articles premier et 16 de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, qui a été ratifiée par le Canada;

Il est proposé par M. Richard Bergeron

appuyé par M. Marvin Rotrand

de demander au Service de la police de la Ville de Montréal (SPVM) de retirer les armes à impulsions électriques (Taser) de l'arsenal policier.

M. Richard Bergeron dépose l'amendement suivant à sa motion initiale :

de remplacer les mots « de demander au Service de la police de la Ville de Montréal (SPVM) de retirer les armes à impulsions électriques (Taser) de l'arsenal policier » par le texte suivant :

« 1- Que la Commission de la sécurité publique de la Ville soit mandatée pour analyser les avantages et inconvénients des armes à impulsions électriques (Taser) et fasse rapport au conseil municipal d'ici au plus tard une année »;

« 2- Que le conseil municipal décrète un moratoire sur l'utilisation des armes à impulsions électriques par le Service de police de la Ville de Montréal d'ici à ce que la Commission de la sécurité publique ait remis ses recommandations ».

À 22 h 47, après entente entre les leaders et conformément aux dispositions de l'article 22 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), le président ajourne la séance à 9 h 30, le 16 juin 2009.



**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 15 juin 2009
19 h**

**Séance tenue le mardi 16 juin 2009
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Gérald Tremblay, M. Warren Allmand, M. Michael Applebaum, Mme Marie-Andrée Beaudoin, M. Richard Bélanger, M. André Bélisle, M. Richard Bergeron, M. Carle Bernier-Genest, M. Michel Bissonnet, Mme Yvette Bissonnet, Mme Patricia Bittar, M. Laurent Blanchard, Mme Jocelyn Ann Campbell, M. Jean-Yves Cartier, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Jane Cowell-Poitras, M. Claude Dauphin, M. Laval Demers, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Richer Dompierre, Mme Carole Du Sault, M. Christian Dubois, Mme Noushig Eloyan, M. Alvaro Farinacci, M. Sammy Forcillo, Mme Helen Fotopulos, M. Jean-Marc Gibeau, Mme Line Hamel, Mme Andrée Hénault, M. James Infantino, M. Benoit Labonté, M. Sylvain Lachance, M. André Lavallée, M. Cosmo Maciocia, Mme Ginette Marotte, Mme Soraya Martinez, M. Luis Miranda, M. Nicolas Montmorency, Mme Jacqueline Montpetit, M. Marcel Parent, M. Dominic Perri, M. Gaëtan Primeau, M. François Purcell, M. Marvin Rotrand, Mme Anie Samson, Mme Francine Senécal, Mme Catherine Sévigny, M. Jean-François St-Onge, M. Alain Tassé, Mme Lyn Thériault, M. Marcel Tremblay, M. Claude Trudel, M. Frank Venneri, M. Bertrand Ward et M. Saulie Zajdel.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Gilles Grondin.

ABSENCES :

Mme Manon Barbe, Mme Hasmig Belleli, M. Michel Labrecque, M. Joe Magri et M. Michel Prescottt.

ABSENCES AVEC MOTIF :

Mme Claire St-Arnaud et Mme Monique Worth.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Marcel Parent, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

1 - Période de questions du public

Aucun citoyen ne s'étant inscrit, le président du conseil déclare la période de questions du public close.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Le président du conseil suspend la période de questions des élus de 9 h 35 à 10 h.

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|------------------------|--------------------|---|
| M. Benoît Labonté | M. Gérald Tremblay | Autres enquêtes policières en cours suite aux allégations du Journal La Presse / Remise en question de l'autorité du maire à diriger la Ville |
| Mme Anie Samson | M. Gérald Tremblay | Divulgence des noms des conseillers évoqués dans la Presse relativement à l'octroi du contrat de rénovation de la toiture de l'Hôtel de ville |
| M. Richard Bergeron | M. Gérald Tremblay | L'intégrité au cœur de la prochaine campagne électorale |
| M. Nicolas Montmorency | M. Sammy Forcillo | Article 20.12 – Motifs justifiant l'octroi de ce contrat |

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 17.

À 10 h 18, le conseil reprend l'étude de l'ordre du jour au point 65.01.

CM09 0545 (suite)

Motion demandant le retrait des armes à impulsions (Taser)

Après avoir pris en délibéré cette proposition d'amendement de M. Bergeron, le président du conseil la juge recevable.

Un débat s'engage.

À la demande du conseiller Rotrand et du consentement unanime des membres présents,

Il est

RÉSOLU :

de scinder en deux parties la proposition d'amendement présentement à l'étude devant le conseil et de voter distinctement les paragraphes 1) et 2);

Un débat s'engage.

Le président met aux voix le paragraphe 1) de la proposition d'amendement et il est procédé à un vote à main levée.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 53

Le président du conseil déclare le paragraphe 1) de la proposition d'amendement adopté à l'unanimité.

Le président du conseil met aux voix le paragraphe 2) de la proposition d'amendement et il est procédé à un vote à main levée.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 13
Contre : 40

Le président du conseil déclare le paragraphe 2) de la proposition d'amendement rejetée à la majorité des voix et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

Il est proposé par M. Claude Trudel
appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM09 0546

Octroyer un contrat à Kingston Byers inc. pour le remplacement du système de dégrillage et la construction d'un bâtiment de service au collecteur Shevchenko dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 4 058 594 \$, taxes incluses (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Claude Trudel
appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Kingston Byers inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les travaux de remplacement du système de dégrillage et la construction d'un bâtiment de service au collecteur Shevchenko dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 4 058 594 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5022-EC-312-08 ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1093334030
80.01 (20.01)

CM09 0547

Octroyer un contrat à Envac Iberia S.A. pour la fourniture des équipements requis pour la mise en place du système de collecte pneumatique des déchets à l'intersection du boulevard De Maisonneuve et de la rue Jeanne-Mance et sous la Place de l'Adresse symphonique (lot QDS 1B-2A- Rue Jeanne-Mance Nord et Place de l'Adresse symphonique) - Dépense de 281 638,09 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de renouveler l'approbation de la mise en place d'un système de collecte pneumatique de déchets dans le secteur de la Place des Arts;
- 2- d'octroyer, conformément aux dispositions du paragraphe 6e, du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi des cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le contrat de gré à gré à Envac Iberia S.A. pour la fourniture des conduites principales requises pour la mise en place du système de collecte pneumatique de déchets (Lot QDS 1B-2A- Rue Jeanne-Mance Nord et Place de l'Adresse symphonique), au montant total approximatif de 281 638,09 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel et d'autoriser le Service des finances à effectuer les virements de crédits requis, s'il y a lieu, pour couvrir les écarts de taux de change au moment du paiement.

Adopté à l'unanimité.

1093827008
80.01 (20.02)

CM09 0548

Conclure une entente cadre d'une durée de 36 mois avec Ten4 Body Armor inc. pour la confection et la fourniture des panneaux balistiques standardisés devant et dos pour les vestes pare-balles - Appel d'offres public 09-10937 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente cadre, d'une durée de 36 mois, pour la confection et la fourniture sur demande des panneaux balistiques standardisés devant et dos pour les vestes pare-balles;
- 2- d'accorder à Ten4 Body Armor inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 09-10937 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de police de la Ville de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1093997007
80.01 (20.03)

CM09 0549

Octroyer un contrat à Louisbourg SBC, s.e.c., Division Constructions Louisbourg pour les travaux de fourniture et d'installation des équipements nécessaires à la réfection des filtres des galeries #5 et #6 à l'usine de production d'eau potable Atwater - Dépense totale de 24 263 318,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9814 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 24 863 318,78 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'équipements nécessaires à la réfection des filtres des galeries 5 et 6 à l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Louisbourg SBC, s.e.c., Division Constructions Louisbourg, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 24 263 318,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9814;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1092982005
80.01 (20.04)

CM09 0550

Octroyer un contrat à Construction Frank Catania & Associés inc. pour les travaux de structure et d'architecture reliés au procédé de pompage haute et basse pression à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 3 114 148,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9835 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 114 148,30 \$, taxes incluses, pour les travaux de structure et d'architecture reliés au procédé de pompage haute et basse pression à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Construction Frank Catania & Associés, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 2 964 148,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9835;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1094745002
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Claude Trudel
appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM09 0551

Octroyer un contrat à Demix Construction, une Division de Holcim (Canada) inc. pour le planage et le revêtement bitumineux, là où requis, sur les avenues Atwater et Docteur-Penfield - Contrat XXVI (P.R.R. 2009 - Centre-ville) - Dépense totale de 842 245,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9734 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel
appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 842 245,33 \$, taxes incluses, pour le planage et le revêtement bitumineux, là où requis, sur les Avenue Atwater et Docteur-Penfield dans l'arrondissement de Ville-Marie - Contrat XXVI (P.R.R. 2009 - Centre-Ville), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2- d'octroyer à Demix Construction, une Division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 815 245,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9734;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1094883068
80.01 (20.06)

CM09 0552

Octroyer un contrat à Louisbourg, s.e.c., Division construction Louisbourg pour la construction de deux conduites de sorties à la station de pompage Côte-des-Neiges et la construction d'une station de pompage d'urgence sous le chemin Summit Circle à Westmount - Dépense totale de 2 081 010,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9907 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 081 010,10 \$, taxes incluses, pour la construction de deux conduites de sorties à la station de pompage Côte-des-Neiges et la construction d'une station de pompage d'urgence sous le chemin Summit Circle à Westmount, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2- d'octroyer à Louisbourg, s.e.c., Division Construction Louisbourg, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 966 010,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9907;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1090529002
80.01 (20.07)

CM09 0553

Octroyer un contrat à Pitney Bowes du Canada Ltée pour la location, pour une durée de 5 ans, d'appareils de reprographie - Dépense de 1 429 647,87 \$ - Appel d'offres public 09-10987 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'octroyer un contrat à Pitney Bowes du Canada Ltée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour la location d'appareils de reprographie, pour une durée de 5 ans, au prix total approximatif de 1 429 647,87 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 09-10987 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1092685003
80.01 (20.08)

CM09 0554

Octroyer un contrat à Filtrum inc. pour les travaux de fourniture et d'installation de 20 actionneurs hydrauliques et de 3 vannes dans les structures de régulation des intercepteurs Nord et Sud - Dépense totale de 2 656 270,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1222-AE (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'octroyer à Filtrum inc., plus pas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de 20 actionneurs hydrauliques et de 3 vannes dans les structures de régulation des intercepteurs Nord et Sud, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 2 656 270,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1222-AE;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1093334031
80.01 (20.09)

CM09 0555

Octroyer un contrat à Les Entreprises Ventec inc. pour la construction d'une piste cyclable en site propre, incluant des travaux de fondation granulaire, de revêtement bitumineux, de terrassement, de construction de ponceau et d'installation de panneaux de signalisation longeant le chemin Sainte-Marie, du chemin des Pins à la rue Meloche, Phase II (Prolongement du réseau des pistes cyclables - 2009) - Dépense totale de 1 411 210,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9614 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 411 210,45 \$, taxes incluses, pour la construction d'une piste cyclable en site propre, incluant des travaux de fondation granulaire, de revêtement bitumineux, de terrassement, de construction de ponceau et d'installation de panneaux de signalisation longeant le chemin Sainte-Marie, du chemin des Pins à la rue Meloche dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue - Phase II (Prolongement du réseau des pistes cyclables - 2009), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2- d'octroyer à Les Entreprises Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 377 210,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9614;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1094883070
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Claude Trudel
appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM09 0556

Octroyer un contrat à Conex Construction Routière inc. pour la construction d'égouts sanitaires et de conduites d'eau secondaires, là où requis, et la reconstruction des chemins d'accès dans le parc nature et le chemin du Cap Saint-Jacques, du boulevard Gouin vers le Nord - Dépense totale de 9 999 810,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9744 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel
appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 9 999 810,65 \$, taxes incluses, pour la construction d'égouts sanitaires et de conduites d'eau secondaires, là où requis, et la reconstruction des chemins d'accès dans le parc-nature et le chemin du Cap Saint-Jacques, dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2- d'octroyer à Conex Construction Routière inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 9 749 810,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9744;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1094883066
80.01 (20.11)

CM09 0557

Octroyer un contrat à Les Excavations Gilbert Théoret inc. pour la construction d'une conduite principale d'aqueduc d'un diamètre de 900 mm sur le boulevard Gouin Ouest, le remplacement de conduites principales d'aqueduc et la construction d'un égout pluvial d'un diamètre de 750 mm - Dépense totale de 7 870 125,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9902 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel
appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 7 870 125,75 \$ taxes incluses, pour l'exécution des travaux de construction d'une conduite principale d'aqueduc d'un diamètre de 900 mm sur le boulevard Gouin Ouest à Pierrefonds, le remplacement de conduites principales d'aqueduc et la construction d'un

égout pluvial d'un diamètre de 750 mm, comprenant tous les frais accessoires et les dépenses incidentes de 375,000 \$, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Les Excavations Gilbert Théoret inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 7 495 125,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9902;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1094095001
80.01 (20.12)

CM09 0558

Octroyer un contrat à Groupe Atwill-Morin pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe à la caserne 41 (bâtiment 0295), située au 7405, avenue Champagneur - Dépense totale de 975 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5355 (11 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 975 000 \$, taxes incluses, pour réaliser des travaux de réfection et de protection à la caserne 41 du Service de sécurité incendie de Montréal, située au 7405, avenue Champagneur, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2- d'octroyer à Groupe Atwill-Morin, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 891 587,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5355;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1094140008
80.01 (20.13)

CM09 0559

Octroyer un contrat à Groupe Dubé et associés inc. pour l'exécution des travaux de la phase 2B du secteur de la Place des Arts du Quartier des spectacles - Dépense totale de 10 292 278,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (Lot QDS-2B-EG) (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 10 292 278,33 \$ pour l'exécution des travaux de la phase 2B (Promenade des festivals) du secteur de la Place des Arts du Quartier des spectacles;

- 2- d'octroyer à Groupe Dubé et associés inc., firme ayant obtenu le meilleur pointage final, le contrat à cette fin aux prix de sa soumission révisée, soit au prix total approximatif de 9 802 278,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public Lot QDS-2B-EG;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1093827010
80.01 (20.14)

CM09 0560

Octroyer un contrat au Groupe Vespo (9052-1170 Québec inc.) pour la construction de l'écocentre LaSalle, la décontamination du terrain et la construction d'un chemin d'accès - Dépense totale de 7 835 916,87 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9628 (10 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Claude Trudel

appuyé par Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 7 835 916,87\$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de construction de l'écocentre LaSalle, l'aménagement d'un chemin d'accès et la décontamination du site, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Le Groupe Vespo (9052-1170 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 7 725 916,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9628 ;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1091119001
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16), 80.01 (20.18), 80.01 (20.19) et 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM09 0561

Approuver un projet de convention par lequel Dolléans inc. Art Conservation s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour restaurer les sculptures du monument à Paul de Chomedey, Sieur de Maisonneuve à la place d'Armes pour une somme maximale de 109 263 \$, taxes incluses (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions du paragraphe 4^o du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), un projet de convention par lequel Dolléans inc. Art Conservation s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour restaurer les sculptures du monument à Paul de Chomedey, Sieur de Maisonneuve à la place d'Armes, pour une somme maximale de 109 263 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 20 avril 2009 et selon les termes et conditions stipulés audit projet de convention ;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- d'exclure de la délégation relative aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005), prévue dans la résolution CG07 0412 du conseil d'agglomération en date du 25 octobre 2007, les droits, pouvoirs et obligations liés à la présente convention.

Adopté à l'unanimité.

1090006001
80.01 (20.16)

Article 80.01 (20.17)

Retiré séance tenante (voir article 11.01).

CM09 0562

Approuver un projet d'entente de gestion 2008-2012 à intervenir entre la Ville de Montréal et CDEC Ahuntsic-Cartierville établissant le rôle et les mandats de l'organisme en matière de développement économique local ainsi que les conditions de leur exercice

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'entente de gestion 2008-2012 à intervenir entre la Ville de Montréal et CDEC Ahuntsic-Cartierville établissant le rôle et les mandats de l'organisme en matière de développement économique

local pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, ainsi que les conditions de leur exercice en lien avec la Ville, pour une période de quatre ans à compter du 1^{er} avril 2008.

Adopté à l'unanimité.

1093949002
80.01 (20.18)

CM09 0563

Approuver un projet d'entente de gestion 2008-2012 à intervenir entre la Ville de Montréal et le Regroupement Économique et Social du Sud-Ouest de Montréal (RESO) établissant le rôle et les mandats de l'organisme en matière de développement économique local ainsi que les conditions de leur exercice

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'entente de gestion 2008-2012 à intervenir entre la Ville de Montréal et le Regroupement Économique et Social du Sud-Ouest de Montréal (RESO) établissant le rôle et les mandats de l'organisme en matière de développement économique local pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest ainsi que les conditions de leur exercice en lien avec la Ville, pour une période de quatre ans à compter du 1^{er} avril 2008.

Adopté à l'unanimité.

1090960005
80.01 (20.19)

CM09 0564

Approuver le projet d'entente de gestion 2008-2012 à intervenir entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement de l'Est (CDEST) établissant le rôle et les mandats de l'organisme en matière de développement économique local ainsi que les conditions de leur exercice

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'entente de gestion 2008-2012 à intervenir entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement de l'Est établissant le rôle et les mandats de l'organisme en matière de développement économique local pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve ainsi que les conditions de leur exercice en lien avec la Ville de Montréal, pour une période de quatre ans à compter du 1^{er} avril 2008.

Adopté à l'unanimité.

1092892003
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. Claude Trudel
appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM09 0565

Approuver un projet d'entente de gestion 2008-2012 à intervenir entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique communautaire Centre-Nord (CDÉC Centre-Nord) établissant le rôle et les mandats de l'organisme en matière de développement économique local ainsi que les conditions de leur exercice

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel
appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'entente de gestion 2008-2012 entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique communautaire Centre-Nord (CDÉC Centre-Nord) établissant le rôle et les mandats de l'organisme en matière de développement économique local pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension ainsi que les conditions de leur exercice en lien avec la Ville, pour une période de quatre ans à compter du 1^{er} avril 2008.

Adopté à l'unanimité.

1091176004
80.01 (20.21)

CM09 0566

Octroyer un contrat à Roxboro Excavation inc. pour le remplacement de conduites d'aqueduc de 500 mm et de 150 mm dans l'avenue Lilas - Dépense totale de 1 726 312,54 \$, taxes incluses / Approuver un projet de protocole d'entente pour la délégation à la Ville de Montréal de travaux relevant de la compétence de la Cité de Dorval - Appel d'offres public 9913 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel
appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 726 312,54 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'une conduite principale d'aqueduc et le remplacement d'une conduite secondaire, dans l'avenue Lilas située dans la Cité de Dorval en façade de l'usine de production d'eau potable de Dorval, entre sa limite sud et le chemin Bord-du-Lac, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 624 725,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9913 (A-344);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'approuver le protocole d'entente par lequel la Cité de Dorval délègue à la Ville de Montréal le remplacement, d'une conduite secondaire d'aqueduc de 150 mm de diamètre dans l'avenue Lilas, entre sa limite sud et le chemin Bord-du-Lac.

Adopté à l'unanimité.

1090648003
80.01 (20.22)

CM09 0567

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert un terrain constitué d'une partie des lots 98-8 et 98-9 du cadastre officiel de la paroisse de l'Île-Bizard, aux fins d'agrandissement du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, pour un montant de 368 501,88 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Claude Trudel

appuyé par Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de madame Barbara Coutts, un terrain d'une superficie de 9 000 mètres carrés, situé au 2750, chemin Du Tour, à des fins d'agrandissement du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, dans l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, constitué d'une partie des lots 98-8 et 98-9 du cadastre officiel de la paroisse de l'Île Bizard, pour une somme de 326 469 \$, excluant les taxes, aux termes et conditions stipulés au projet d'acte ;
- 2- d'autoriser à cette fin une dépense de 368 501,88 \$ comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1083744005
80.01 (20.23)

CM09 0568

Approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville sous-loue de l'Opéra de Montréal des espaces situés à la Place des Arts, au 260, boulevard de Maisonneuve Ouest pour les besoins de la Police du métro, pour une période de 15 mois - Dépense totale de 230 964,77 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la première convention de modification de bail par lequel la Ville sous-loue de l'Opéra de Montréal des espaces temporaires à la Place des Arts, au 260, boulevard de Maisonneuve Ouest, pour les besoins de la Police du métro, pour une durée de quinze (15) mois, soit du 1^{er} mars 2009 au 31 mai 2010, pour la somme de 230 964,77 \$ et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1093778003
80.01 (20.24)

CM09 0569

Approuver le projet de prolongation du bail par lequel la Ville loue du CHSLD Centre-ville de Montréal des locaux d'une superficie approximative de 1 525 mètres carrés situés au 90, rue de La Gauchetière Est, à des fins communautaires, pour une période d'un an à compter du 1er octobre 2009 - Dépense totale de 112 603,93 \$, exempt de taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la prolongation du projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du CHSLD Centre-ville de Montréal des locaux d'une superficie d'environ 1 525 m² situés au 90, rue de La Gauchetière Est, pour une période de un (1) an à compter du 1^{er} octobre 2009, pour la somme de 112 603,93 \$ (loyer exempt de TPS et TVQ), le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1090259007
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM09 0570

Conclure une entente cadre d'une durée de 24 mois avec Distribution T.I.M pour la préparation et la distribution d'avis ou bulletins d'information aux citoyens de l'île de Montréal - Appel d'offres public 09-11012 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure avec le seul soumissionnaire, Distribution T.I.M. inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, une entente cadre d'une durée de 24 mois pour la préparation et la distribution d'avis ou bulletins d'information aux citoyens de l'île de Montréal, conformément aux documents de l'appel d'offres public 09-11012 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au fur et à mesure des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1094002002
80.01 (20.26)

CM09 0571

Autoriser une dépense de 564 890 \$, taxes incluses, pour la phase 1 de régularisation des droits d'utilisation des produits Microsoft pour l'ensemble des unités administratives de la Ville, et ce par l'entremise du Centre de services partagés du Québec (CSPQ)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de mandater la Direction des systèmes d'information à procéder, en 2009, à la régularisation des droits d'utilisation des produits Microsoft pour l'ensemble des unités de la Ville par l'entremise du Centre de services partagés du Québec ;
- 2- d'autoriser une dépense de 564 890 \$, taxes incluses, pour la première phase de régularisation;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1091322001
80.01 (20.27)

CM09 0572

Approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc. pour les années 2009, 2010 et 2011 / Autoriser la tenue du Marathon Oasis de Montréal le 13 septembre 2009, de 6h à 15h / Autoriser la fermeture des rues dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Ville-Marie, du Plateau Mont-Royal, de Rosemont–La Petite Patrie et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de protocole d'entente – soutien technique entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc. pour les années 2009, 2010 et 2011, établissant les modalités et conditions de réalisation afin de souligner le 20^e anniversaire de l'événement « Marathon Oasis de Montréal » prévu en 2010 et les grandes réussites de celui-ci;
- 2- d'autoriser la tenue de cet événement le 13 septembre 2009, de 6 h à 15 h ;
- 3- d'autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au dossier décisionnel, la fermeture des rues dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Ville-Marie, du Plateau Mont-Royal, de Rosemont–La Petite Patrie et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

Adopté à l'unanimité.

1091005003
80.01 (20.28)

CM09 0573

Octroyer un contrat à Construction Arcade pour la fourniture et l'installation des équipements nécessaires à l'étanchéisation des caissons de filtres des galeries N°1, 2 et 3 à l'usine de production d'eau potable Atwater - Dépense de 2 266 868,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9817 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 391 868,63 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation des équipements nécessaires à l'étanchéisation des caissons de filtres des galeries N°1, 2 et 3 à l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;
- 2- d'octroyer à Construction Arcade, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 2 266 868,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9817 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1092982009
80.01 (20.29)

CM09 0574

Accorder un soutien financier de 71 359 \$ à la Société d'animation de la Promenade Bellerive (SAPB) afin de maintenir le service d'opération de navette fluviale reliant la promenade Bellerive et l'île Charron dans le parc national des îles de Boucherville pour la période estivale du 20 juin au 7 septembre 2009 /Approuver le projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 71 359 \$ à la Société d'animation de la Promenade Bellerive (SAPB) afin de maintenir le service d'opération de la navette fluviale reliant la promenade Bellerive et l'île Charron pour la période estivale du 20 juin au 7 septembre 2009;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1091214001
80.01 (20.30)

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM09 0575

Octroyer un contrat à Lambert Somec inc. pour les travaux de réfection et de modernisation de la mécanique de bâtiment des secteurs de pompage haute et basse pression à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 1 290 718,91 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9839 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 290 718,91 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection et de modernisation de la mécanique de bâtiment des secteurs de pompage haute et basse pression à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;
- 2- d'octroyer à Lambert Somec Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 229 218,91\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9839 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1094745003
80.01 (20.31)

CM09 0576

Approuver un projet d'entente avec Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ), pour une période de 3 ans, afin de disposer de façon sécuritaire et de valoriser les actifs informatiques de l'agglomération de Montréal - Dépense de 114 180 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ), pour disposer de façon sécuritaire et pour valoriser les biens informatiques de l'agglomération de Montréal, pour une période de 3 ans ;
- 2- d'autoriser une dépense de 114 180 \$, taxes incluses, à cette fin ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1090925001
80.01 (20.32)

CM09 0577

Octroyer un contrat à Atelier Urban Soland inc., Lafontaine & Soucy, architectes et GENIVAR Société en commandite pour coordonner les expertises, produire les plans et devis d'aménagement, gérer le processus d'appel d'offres et surveiller la réalisation des travaux de restauration des vestiges archéologiques des fortifications au Champ-de-Mars - Dépense totale de 625 496,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 09-11019 (soum. unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Atelier Urban Soland inc., Lafontaine & Soucy, architectes et GENIVAR Société en commandite, ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, les services professionnels requis pour coordonner les expertises, produire les plans et devis d'aménagement, gérer le processus d'appel d'offres et surveiller la réalisation des travaux de restauration des vestiges du Champ-de-Mars, pour une somme maximale de 625 496,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 09-11019 et à l'offre de services en date du 11 mai 2009;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1094426002
80.01 (20.33)

CM09 0578

Octroyer à Kemira Water Solutions Canada inc. le contrat pour la fourniture et la livraison de coagulants sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une durée de quatre ans, débutant le 19 juin 2009 -Dépense totale de 39 128 683 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1820-AE (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Kémira Water Solutions inc., seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme pour l'option 3 retenue par la Ville, le contrat pour la fourniture et la livraison de coagulants à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte ainsi qu'aux usines de production d'eau potable de Dorval, Lachine, Pierrefonds, Pointe-Claire et Sainte-Anne-de-Bellevue, pour une durée de quatre ans débutant le 19 juin 2009, au prix révisé de sa soumission, soit au prix total approximatif de 39 128 683 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1820-AE;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1093334024
80.01 (20.34)

CM09 0579

Octroyer un contrat à Société en Commandite Transport de Valeurs Garda pour les services de messagerie sécuritaire pour le transport d'argent et des valeurs, pour une période n'excédant pas cinq ans, débutant le 1er septembre 2009 - Dépense totale de 812 102 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 09-11022 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 812 102 \$, taxes incluses, pour les services de messagerie sécuritaire pour le transport d'argent et des valeurs, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Société en Commandite Transport de Valeurs Garda, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 802 409,19 \$ (majoré de l'estimation de l'indexation des prix à compter du 37^e et du 49^e mois), pour une période n'excédant pas 60 mois à compter du 1^{er} septembre 2009, conformément aux documents de l'appel d'offres public 09-11022 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1093592006
80.01 (20.35)

Il est proposé par M. Claude Trudel
appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM09 0580

Octroyer un contrat à Louisbourg SBC, s.e.c., Division Constructions Louisbourg pour les travaux de structure et de génie civil du nouveau bâtiment des systèmes de désinfection UV et hypochlorite de sodium à l'usine de production d'eau potable Atwater - Dépense totale de 12 133 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9807 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Claude Trudel
appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 12 133 000 \$, taxes incluses, pour les travaux de structure et de génie civil du nouveau bâtiment des systèmes de désinfection UV et hypochlorite de sodium à l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Louisbourg SBC, s.e.c., Division Constructions Louisbourg, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 11 633 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9807;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1092982008
80.01 (20.36)

CM09 0581

Octroyer un contrat à Les Contrôles I.S.I. Controls inc. pour la fourniture et l'installation des équipements requis pour le contrôle du secteur de la filtration à l'usine de production d'eau potable Atwater - Dépense totale de 2 991 836,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9815 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 991 836,71 \$, taxes incluses, pour les travaux de fourniture et d'installation des équipements requis pour le contrôle du secteur de la filtration à l'usine Atwater; comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Les Contrôles I.S.I. Controls Inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 2 791 836,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9815 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1092982007
80.01 (20.37)

CM09 0582

Octroyer un contrat à la Caisse centrale Desjardins pour les services bancaires et autres services connexes pour une période n'excédant pas dix ans, commençant le 1er septembre 2009 - Dépense totale de 23 052 536,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 09-10901 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Claude Trudel

appuyé par Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel la Caisse centrale Desjardins, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, pour une période n'excédant pas dix ans à compter du 1^{er} septembre 2009, pour une somme maximale de 23 052 536,26 \$, taxes incluses, comprenant un montant approximatif de 17 732 536,26 \$, pour les services bancaires et autres services connexes, conformément aux documents de l'appel d'offres public 09-10901 ainsi qu'un montant approximatif de 5 320 000 \$ pour les services additionnels non prévus dans l'appel d'offres ;
- 2- d'autoriser le directeur principal et trésorier ou le directeur et trésorier adjoint du Service des finances à signer tout document accessoire notamment en ce qui a trait au maintien, l'ouverture ou la fermeture d'un ou plusieurs comptes bancaires et tout document ou convention standard selon les pratiques courantes des institutions financières;

- 3- d'autoriser cette dépense, de l'imputer et d'ajuster la base budgétaire pour les années subséquentes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1090329002
80.01 (20.38)

CM09 0583

Octroyer un contrat à la firme CPA-ERP inc. pour la migration de leurs modules à la nouvelle version 12 de Oracle dans le cadre du projet de « Modernisation de la plateforme Oracle et du système intégré Montréal (SIMON) » - Dépense totale de 107 231,25 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de l'alinéa 6 de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), un contrat de gré à gré à CPA-ERP inc., fournisseur unique, pour la migration de leurs modules à la nouvelle version 12 de Oracle, dans le cadre du projet de modernisation de la plateforme Oracle et du système intégré Montréal (SIMON), au prix total approximatif de 107 231,25 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions formulés dans l'offre de services de cette firme en date du 29 avril 2009, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1094838003
80.01 (20.39)

CM09 0584

Approuver une dépense additionnelle de 203 175 \$, taxes incluses, afin de prolonger la prestation de services professionnels et de soutien technique requise à la réalisation du projet «gestion et contrôle du temps», dans le cadre du contrat octroyé à Systèmes Canadiens Kronos inc. (CG09 0158), majorant ainsi montant total du contrat de 2 926 376 \$ à 3 129 551 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver une dépense additionnelle de 203 175 \$, taxes incluses, afin de poursuivre la personnalisation du système de gestion de temps aux caractéristiques de la Ville de Montréal dans

le cadre du contrat octroyé à Systèmes Kronos inc. (CM05 0158) et d'accorder à cette firme ce surplus contractuel, conformément aux dispositions du paragraphe 6 du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), majorant ainsi le montant maximal du contrat à 3 129 551 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1090713002
80.01 (20.40)

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM09 0585

Approuver un projet de convention de services professionnels confié à QIM la conception des plans et devis d'aménagement et de gestion de projet des phases 1b, 2, 3 et 4 du projet de réaménagement du domaine public du Quartier des spectacles (secteur de la Place des Arts), pour un montant total de 15 677 546 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 075 516 \$, taxes incluses, pour la préparation des plans et devis d'aménagement des zones 1b, 2, 3 et 4 du Quartier des spectacles et la gestion de projet de l'ensemble des travaux d'aménagement de ces zones du Quartier des spectacles;
- 2- d'approuver, conformément aux dispositions du paragraphe 2^o du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), un projet de convention par laquelle Quartier international de Montréal (QIM) s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services professionnels requis à cette fin pour un montant maximal total d'honoraires de 15 677 546 \$, taxes incluses, la somme de 13 267 005 \$ étant à verser, le tout selon les termes et conditions stipulés audit projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'exclure de la délégation relative aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005), prévue dans la résolution CG08 0599 du conseil d'agglomération en date du 27 novembre 2008, les droits, pouvoirs et obligations liés à la présente convention.

Adopté à l'unanimité.

1081231020
80.01 (20.41)

CM09 0586

Approuver les projets de contrats cadre de services professionnels avec Groupe ABS inc. (1 200 000 \$), Inspec-sol inc. (1 000 000 \$) et Labo SM inc. (800 000 \$), afin de réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et expertises sur les différents projets de construction, réhabilitation ou réfection - Dépense totale de 3 000 000 \$ - Appel d'offres public 09-11018 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure trois contrats cadre de services professionnels afin d'aider la Division de l'expertise et du soutien technique de la Direction de la réalisation des travaux, du Service des infrastructures, transport et environnement à réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et expertises sur les différents projets de construction, réhabilitation ou réfection qui seront réalisés par les services corporatifs ou les arrondissements ;
- 2- d'approuver trois projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après, ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis pour chacun des contrats, s'engagent à fournir à la Ville les services requis, respectivement pour les sommes maximales, taxes incluses, inscrites en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 09-11018 ;

| Firmes | Somme maximale |
|-----------------|-----------------------|
| Groupe ABS inc. | 1 200 000 \$ |
| Inspec-Sol inc. | 1 000 000 \$ |
| Labo S.M. inc. | 800 000 \$ |

- 3- d'imputer cette dépense à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au fur et à mesure des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Richard Bergeron

CM09 0587

Conclure une entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la rétention des services professionnels spécialisés de la corporation Oracle dans le cadre du projet de « Modernisation de la plate-forme Oracle et du système intégré de gestion (SIMON) » jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 345 000 \$, taxes incluses, avant ristourne

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure, conformément aux dispositions de l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), une entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la rétention de services professionnels spécialisés de la Corporation Oracle jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 345 000 \$, taxes incluses, avant ristourne, selon les termes et conditions formulés dans la proposition du CSPQ en date du 1^{er} mai 2009 ;
- 2- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1090258002
80.01 (20.43)

CM09 0588

Approuver un projet d'entente entre le Musée des Beaux-arts de Montréal et la Ville de Montréal pour la réalisation du projet du réaménagement du domaine public entourant le Musée et le prêt d'oeuvres d'art, pour une durée de 20 ans - Déléguer au conseil municipal l'ensemble des droits, pouvoirs et obligations liés au protocole d'entente précité

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'entente entre le Musée des Beaux-arts de Montréal et la Ville de Montréal précisant les modalités d'installation des oeuvres d'art prêtées par le Musée et d'aménagement du domaine public dans le quadrilatère figurant au plan joint en annexe au projet d'entente, le tout selon les termes et conditions stipulés audit projet d'entente;
- 2- de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal l'ensemble des droits, pouvoirs et obligations liés au protocole d'entente avec le Musée des Beaux-arts;
- 3- d'exclure de la délégation relative aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005), prévue dans la résolution CG08 0599 du conseil d'agglomération en date du 27 novembre 2008, les droits, pouvoirs et obligations liés à la présente entente;

- 4- de mandater le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine pour réaliser le projet du réaménagement du domaine public entourant le Musée des Beaux-arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1083246001
80.01 (20.44)

CM09 0589

Approuver un projet d'entente de gestion 2008-2012 à intervenir entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce établissant le rôle et les mandats de l'organisme en matière de développement économique local ainsi que les conditions de leur exercice

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'entente de gestion 2008-2012 à intervenir entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce établissant le rôle et les mandats de l'organisme en matière de développement économique local pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce ainsi que les conditions de leur exercice en lien avec la Ville, pour une période de quatre ans à compter du 1^{er} avril 2008.

Adopté à l'unanimité.

1090558002
80.01 (20.45)

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.46) à 80.01 (20.50) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM09 0590

Approuver un projet d'entente de gestion 2008-2012 à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société de développement économique Ville-Marie (CLD) établissant le rôle et les mandats de l'organisme en matière de développement économique local ainsi que les conditions de leur exercice

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'entente de gestion 2008-2012 à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société de développement économique Ville-Marie (CLD) établissant le rôle et les mandats de l'organisme en matière de développement économique local pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie excluant la partie située à l'est de la rue Saint-Denis et au nord de la rue Notre-Dame Est et des voies ferrées longeant la rue Port-de-Montréal, et la partie de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal comprise dans le quadrilatère formé du boulevard Saint-Laurent, de la rue Sherbrooke Ouest, de la rue University et de l'avenue des Pins Ouest ainsi que les conditions de leur exercice en lien avec la Ville, pour une période de quatre ans à compter du 1^{er} avril 2008.

Adopté à l'unanimité.

1091455004
80.01 (20.46)

CM09 0591

Approuver un projet d'entente de gestion 2008-2012 à intervenir entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique communautaire Centre-Sud / Plateau Mont-Royal établissant le rôle et les mandats de l'organisme en matière de développement économique local ainsi que les conditions de leur exercice

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'entente de gestion 2008-2012 à intervenir entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique communautaire Centre-Sud / Plateau Mont-Royal établissant le rôle et les mandats de l'organisme en matière de développement économique local pour une partie du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal ainsi que les conditions de leur exercice en lien avec la Ville, pour une période de quatre ans à compter du 1^{er} avril 2008.

Adopté à l'unanimité.

1090830003
80.01 (20.47)

CM09 0592

Approuver un projet d'entente de gestion 2008-2012 à intervenir entre la Ville de Montréal et le Centre local de développement Les 3 Monts établissant le rôle et les mandats de l'organisme en matière de développement économique local ainsi que les conditions de leur exercice

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal :

d'approuver le projet d'entente de gestion 2008-2012 à intervenir entre la Ville de Montréal et le Centre local de développement Les 3 Monts, établissant le rôle et les mandats de l'organisme en matière de développement économique local pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Outremont et des villes de Mont-Royal et de Westmount ainsi que les conditions de leur exercice en lien avec la Ville, pour une période de quatre ans à compter du 1^{er} avril 2008.

Adopté à l'unanimité.

1091899013
80.01 (20.48)

CM09 0593

Approuver un projet d'entente de gestion 2008-2012 à intervenir entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique communautaire Rosemont-Petite-Patrie établissant le rôle et les mandats de l'organisme en matière de développement économique local ainsi que les conditions de leur exercice

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'entente de gestion 2008-2012 à intervenir entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique communautaire Rosemont-Petite-Patrie, établissant le rôle et les mandats de l'organisme en matière de développement économique local pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, ainsi que les conditions de leur exercice en lien avec la Ville, pour une période de 4 ans à compter du 1^{er} avril 2008.

Adopté à l'unanimité.

1090963021
80.01 (20.49)

CM09 0594

Approuver un projet d'addenda aux contrats du 25 octobre 2007 octroyés à Rebut Solides Canadiens (CG07 0390) pour le tri et la mise en marché des matières recyclables ainsi qu'au bail du 15 décembre 1999 (C099 02784) - Autoriser une dépense maximale de 3 000 000 \$, excluant les taxes sur les biens et services

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet d'addenda no 1 aux contrats octroyés à Rebut Solides Canadiens (CG07 0390) pour le tri des matières recyclables ainsi qu'au bail du 15 décembre 1999 (C099 02784);
- 2- d'autoriser un virement de crédits en provenance du chapitre corporatif - dépenses communes de 2 330 000 \$, taxes incluses, vers le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement;

- 3- d'autoriser une dépense maximale de 3 000 000 \$, nette des redevances ou ristournes reçues, excluant les taxes;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1094035001
80.01 (20.50)

Il est proposé par M. Claude Trudel
appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.51) à 80.01 (20.53) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM09 0595

Accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$ à Moisson Montréal et de 75 000 \$ au Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal, dans le cadre de l'Entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Claude Trudel
appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, pour l'année 2009, un soutien financier non récurrent de 100 000 \$ à Moisson Montréal et de 75 000 \$ au Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal, dans le cadre de l'Entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale - Fonds d'urgence ;
- 2- d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1090390001
80.01 (20.51)

CM09 0596

Accorder un soutien financier complémentaire totalisant un maximum de 4 M\$ à deux organismes à but non lucratif pour la réalisation de 223 logements sociaux sur le site des Places de l'Acadie et Henri-Bourassa / Approuver les projets de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximum de 1,6 M\$ à la Maison CACI pour la construction de 89 logements faisant partie de l'Opération 15 000 logements et situés sur le site des Places de l'Acadie et Henri-Bourassa ;
- 2- d'accorder une contribution financière non récurrente d'un montant maximum de 2,4 M\$ à Ressources habitation de l'Ouest pour la construction de 134 logements faisant partie de l'Opération 15 000 logements et situés sur le site des Places de l'Acadie et Henri-Bourassa ;
- 3- d'approuver les projets de convention entre la Ville et ces organismes établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 4- de soumettre une demande additionnelle de 1, 35 M\$ au comité du budget pour l'année 2011.
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1090634003
80.01 (20.52)

CM09 0597

Mettre fin au contrat octroyé à Asphalte Béton Carrières Rive-Nord inc. (CG 07-0123) pour divers travaux dans le boulevard Thimens, côté sud, d'un point à l'est du boulevard Pitfield vers l'est / Autoriser le paiement de 7 387,67 \$ en règlement final entre la Ville et l'entrepreneur / Autoriser le lancement d'un nouvel appel d'offres public

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de mettre fin au contrat octroyé à Asphalte Béton Carrières Rive-Nord inc. (CG 07-0123) pour la construction d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de conduites d'eau secondaires, de pavages, de bordures, de conduits souterrains d'éclairage et pour la fourniture et l'installation de lampadaires, dans le boulevard Thimens, côté sud, d'un point à l'est du boulevard Pitfield vers l'est, dans les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent;
- 2- d'autoriser le paiement de 7 387,67 \$ à Asphalte Béton Carrières Rive-Nord inc. à titre de règlement final entre la Ville et l'entrepreneur;

3- d'autoriser le lancement d'un nouvel appel d'offres public.

Adopté à l'unanimité.

1081511005
80.01 (20.53)

CM09 0598

Augmenter le budget de fonctionnement de 40,1 M\$ financé par emprunt pour le versement à la Société de transport de Montréal (STM) de contributions municipales spéciales destinées au financement de la part municipale des projets d'investissement dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'augmenter le budget de fonctionnement de 40,1 M\$ en 2009 financé par emprunt pour le versement à la Société de transport de Montréal (STM) de contributions municipales spéciales destinées au financement de la part municipale des projets d'investissement dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL), conditionnellement à l'adoption du règlement d'emprunt de 55,1 M\$ (dossier 1094679001) prévu à cette fin.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1094679002
80.01 (30.01)

À 11 h 16, M. Marcel Parent quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au conseiller Warren Allmand.

À 11 h 24, le président du conseil reprend le fauteuil présidentiel.

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01), 80.01 (42.02), 80.01 (42.03) et 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM09 0599

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié) ».

Adopté à l'unanimité.

1072622055
80.01 (42.01)

CM09 0600

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (Exercice financier 2009) (RCG 08-047) (Accès à l'information)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2009) (RCG 08-047) ».

Adopté à l'unanimité.

1091615001
80.01 (42.02)

CM09 0601

Adoption - Règlement établissant un programme de subvention pour la restauration du bâtiment Habitat 67 sis au 2600, avenue Pierre-Dupuy

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (Exercice financier 2009) (RCG 08-047) (Habitat 67)

Le conseiller Benoît Labonté déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter les règlements intitulés « Règlement établissant un programme de subvention pour la restauration du bâtiment Habitat 67 sis au 2600, avenue Pierre-Dupuy » et « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2009) (RCG 08-047) ».

Adopté à l'unanimité.

1090522001
80.01 (42.03)

Article 80.01 (42.04)

Retiré séance tenante (voir article 11.01).

CM09 0602

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation des conduites maîtresses d'aqueduc et d'égouts et autres infrastructures souterraines relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal (RCG 06-001)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 \$ à des fins nécessitant une intervention immédiate relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal (RCG 06-008)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ pour des travaux de réfection des équipements et de mise aux normes des usines de production d'eau potable (RCG 06-021)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 18 000 000 \$ pour la réalisation des travaux de sécurisation de l'alimentation électrique des usines de production d'eau potable et des stations de pompage (RCG 06-022)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour le financement des travaux de mise à niveau et de mise aux normes de la station d'épuration des eaux usées et de son réseau d'intercepteurs, relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal (RCG 06-032)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 70 000 000 \$ afin de financer la réalisation des travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc et d'égouts et autres infrastructures souterraines relevant de la compétence du conseil d'agglomération (RCG 06-064)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 \$ pour la réalisation de travaux visant la mise à niveau et la mise aux normes des infrastructures et des équipements utilisés dans le cadre de la collecte et du traitement des eaux usées de l'île de Montréal (RCG 07-006)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 30 525 000 \$ afin de financer la réalisation des travaux de réhabilitation ou de prolongement des conduites d'aqueduc et autres infrastructures souterraines relevant de la compétence du conseil d'agglomération (RCG 07-009)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer la réalisation des travaux de réhabilitation ou de prolongement des conduites d'aqueduc et d'égouts et autres infrastructures souterraines relevant de la compétence du conseil d'agglomération, (RCG 07-038)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 53 600 000 \$ pour la réalisation de travaux de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds et autres infrastructures (RCG 08-012)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux de sécurisation de l'alimentation électrique aux usines de production d'eau potable et aux stations de pompage (RCG 08-028)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter les règlements suivants :

- 1- Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation des conduites maîtresses d'aqueduc et d'égouts et autres infrastructures souterraines relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal (RCG 06-001);
- 2- Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 \$ à des fins nécessitant une intervention immédiate relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal (RCG 06-008);
- 3- Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ pour des travaux de réfection des équipements et de mise aux normes des usines de production d'eau potable (RCG 06-021);
- 4- Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 18 000 000 \$ pour la réalisation des travaux de sécurisation de l'alimentation électrique des usines de production d'eau potable et des stations de pompage (RCG 06-022);
- 5- Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour le financement des travaux de mise à niveau et de mise aux normes de la station d'épuration des eaux usées et de son réseau d'intercepteurs, relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal (RCG 06-032);
- 6- Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 70 000 000 \$ afin de financer la réalisation des travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc et d'égouts et autres infrastructures souterraines relevant de la compétence du conseil d'agglomération (RCG 06-064);
- 7- Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 \$ pour la réalisation de travaux visant la mise à niveau et la mise aux normes des infrastructures et des équipements utilisés dans le cadre de la collecte et du traitement des eaux usées de l'île de Montréal (RCG 07-006);
- 8- Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 30 525 000 \$ afin de financer la réalisation des travaux de réhabilitation ou de prolongement des conduites d'aqueduc et autres infrastructures souterraines relevant de la compétence du conseil d'agglomération (RCG 07-009);
- 9- Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer la réalisation des travaux de réhabilitation ou de prolongement des conduites d'aqueduc et d'égouts et autres infrastructures souterraines relevant de la compétence du conseil d'agglomération (RCG 07-038);
- 10- Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 53 600 000 \$ pour la réalisation de travaux de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds et autres infrastructures (RCG 08-012) ;
- 11- Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux de sécurisation de l'alimentation électrique aux usines de production d'eau potable et aux stations de pompage (RCG 08-028).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1090458004
80.01 (42.05)

Il est proposé par M. Claude Trudel
appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (51.01) et 80.01 (51.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM09 0603

Nommer, pour une période de 2 ans, des membres au Comité technique conformément au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Claude Trudel
appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de nommer, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à juin 2011, les personnes suivantes à titre de membres du Comité technique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) :
 - Monsieur Gilbert Tougas, chef de division - Direction de l'eau (gestion des actifs stratégiques de l'eau)
 - Monsieur Patrice Langevin, surintendant - Direction de l'épuration des eaux usées (réseau principal d'égout)
 - Monsieur Yves Bernier, chef de division - Direction de la production d'eau potable (réseau principal d'aqueduc)
 - Monsieur Claude Dubois, chef de division - Direction des travaux publics, arrondissement de Ville-Marie
 - Monsieur Sylvain Marcoux, chef de division - Direction des travaux publics, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
 - Madame Ava L. Couch, directrice générale - Ville de Mont-Royal
 - Monsieur Daniel Mc Duff, directeur - Direction des travaux publics, Ville de Pointe-Claire
 - Monsieur David Tordjman, directeur - Direction des travaux publics, Ville de Côte-St-Luc
 - Monsieur Daniel Verner, technicien senior, Ville de Mont-Royal
- 2- de désigner, pour une durée de deux ans, Monsieur Gilbert Tougas à titre de président au sein du Comité.

Adopté à l'unanimité.

1095075003
80.01 (51.01)

CM09 0604

Reconduire pour une période de trois (3) ans le mandat de MM. Robert Labelle, Alain Tassé et Denis Quirion à titre de membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) / Nommer, pour la même période, Mmes Louiselle Paquin et Myrlande Myrand, à titre de membres de ce conseil

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2009 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de reconduire, pour une durée de trois (3) ans, le mandat de MM. Robert Labelle, Alain Tassé et Denis Quirion à titre de membres du conseil d'administration ;
- 2- de nommer, pour une durée de trois (3) ans, Mmes Louiselle Paquin et Myrlande Myrand à titre de membres du conseil d'administration.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1090640001
80.01 (51.02)

À 11 h 34, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

PRÉSIDENT DU CONSEIL

GREFFIER

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

MAIRE

Code d'éthique des élus
29 avril 2008 au 28 avril 2009

Déclaration des membres du comité exécutif

Le 15 juin 2009

Mary **Deros**, Alan **DeSousa**, Helen **Fotopulos**,. **Gérald Tremblay**, Marcel **Tremblay**.